

**En seulement deux ans, Corus Entertainment, société canadienne à intégration verticale, s'est taillée une place de premier plan dans le secteur des médias et du divertissement. Depuis le début de ses activités, le 1er septembre 1999, Corus a su établir des assises solides en misant sur la force de ses trois principales divisions – la radiodiffusion, la télévision et le contenu.**

**L'objectif et la passion de Corus Entertainment est de séduire les auditoires du divertissement et, à ce chapitre, la société est en bonne position pour réaliser sa vision de devenir la société de divertissement la plus influente du Canada. Chaque semaine, plus de 15 millions de Canadiens syntonisent ou adoptent l'une des stations de radio ou de télévision spécialisée de Corus, et ce nombre ne cesse de croître.**

*L'exercice de Corus Entertainment a été marqué par un nombre d'opérations et d'événements clés qui ont contribué à son succès :*

- Corus et quatre radiodiffuseurs américains ont créé le tout premier réseau international de portails Web locaux axés sur le style de vie.
- Corus a obtenu 19 licences pour des nouveaux services de télévision payante numérique et de télévision spécialisée. Les cinq premiers services de télévision numérique ont été lancés en septembre.
- Corus a fait l'acquisition de Nelvana Limited, l'un des plus importants producteurs de dessins animés pour enfants au monde, et un chef de file dans le domaine de l'édition et de l'octroi de licences pour les produits dérivés.
- Corus a acquis Diffusion Métromédia de Montréal, ajoutant du même coup six stations radiophoniques à son répertoire, dont la plus importante station radiophonique du Canada, une station FM de langue française spécialisée dans la musique rock.
- Corus a vendu sa participation de 50 % dans Family Channel et a acquis Women's Television Network (sous réserve de l'approbation du CRTC), service de télévision spécialisée analogique qui rejoint plus de six millions de foyers.
- Corus a lancé Mojo Radio, la première station radiophonique au monde qui se spécialise dans des émissions-débats pour les hommes
- Les premières diffusions de la série animée Braceface de Nelvana destinées aux jeunes filles de 9 ans à 14 ans et présentées sur Fox Family ont occupé la première place au palmarès, supplantant Nickelodeon, Disney et Cartoon Network.
- Nelvana a conclu une entente avec Hasbro pour obtenir les droits sur les jouets et les jeux de marque Medabots, robot de haute technologie. L'entente place Nelvana au premier rang dans la catégorie des figurines d'action pour les garçons.
- Corus a augmenté sa participation avec droit de vote de 20 à 40 % dans TELETOON Canada Inc.
- Corus a annoncé la mise sur pied de Corus Entertainment Production Initiative qui supervisera la distribution de 5 000 000 \$ pour la production de films destinés aux familles canadiennes, et un financement de 2 650 000 \$ pour la production de séries dramatiques jeunesse de qualité au Canada.
- La série Bob and Margaret de Nelvana a mérité le prix de la meilleure série animée diffusée aux heures de grande écoute lors du huitième gala de la World Animation Celebration.

**Le regretté Kurt Cobain du groupe Nirvana a lancé le cri de ralliement d'une génération entière lorsqu'il a dit: «On en est là maintenant, divertissez-nous».**


**Corus Entertainment a accepté de relever le défi. Grâce à une programmation et à un contenu diversifiés et innovateurs, Corus a su établir une relation avec son auditoire, en captivant son cœur, son esprit et son imagination.**



Terri Clark, Artiste Canadien de Musique Country

# chante-moi ...

Propriétaire de 52 stations radiophoniques (sous réserve de l'approbation du csrc) couvrant les principaux marchés entre Vancouver et Montréal, Corus s'impose comme le plus important exploitant de stations de radio du pays. Quotidiennement, Corus enflamme les ondes en diffusant la meilleure musique dans des genres comme le rock, le country, le contemporain et l'alternatif. Elle informe ses auditeurs et les fait participer à l'actualité grâce à ses stations de radio consacrées aux nouvelles et aux émissions parlées. Chaque semaine, plus de 8 millions de Canadiens écoutent une station de Corus, soit 28 % de plus que son plus proche concurrent.



Antonio Banderas, 13<sup>th</sup> Warrior (sur Movie Central)

# montre-moi ...

Le répertoire des services de télévision spécialisée de Corus Entertainment est le plus regardé du Canada. Au Canada anglais, 3 foyers dotés du câble sur 4 regardent chaque semaine un service de télévision spécialisée de Corus.

La télévision de Corus fascine les enfants d'âge pré-scolaire avec des émissions pleines d'imagination diffusées sur Treehouse. Elle captive les adolescents avec The Zone, la chaîne la plus écoutée au Canada après les heures d'école. Elle séduit les adultes avec The Documentary Channel et fait le plaisir des auditoires de tous âges grâce aux superproductions présentées sur Movie Central.

Avec ses dix réseaux de télévision spécialisée (assujetti à l'approbation du CRTC), ses six canaux thématiques de télévision payante consacrés au cinéma, ses trois stations de télévision conventionnelle en direct, ses services audio professionnels et son service innovateur de publicité numérique, Corus occupe sans contredit le premier rang au chapitre du divertissement au Canada.



Franklin the Turtle, Nelvana Limited

# raconte-moi ...

La division contenu de Corus est le gîte de certains des personnages animés les plus durables au monde, comme Franklin, Little Bear et Babar. Corus emprunte de nouvelles avenues dans le domaine de l'animation tout en créant un héritage avec des émissions primées comme Bob and Margaret, Pecola et QUAD de John Callahan. Le divertissement est une langue universelle et Corus la parle dans 160 pays autour du monde avec des productions animées pour la télévision, des livres, des produits dérivés et de l'édition musicale.

## message aux actionnaires

À sa deuxième année d'exploitation, la société a fait des progrès déterminants, en bâtissant sur la force de ses actifs, en complétant des acquisitions stratégiques et en améliorant l'efficacité de son exploitation.

Nous avons maintenant trois divisions importantes – la radiodiffusion, la télévision et le contenu – qui possèdent chacune un potentiel de croissance intéressant et qui misent sur une synergie importante. Nos sources de produits d'exploitation sont diversifiées : 45 % proviennent de la publicité et 55 % sont tirés des abonnements, des droits de permis et des ventes au détail.

### LA RADIODIFFUSION

Corus Entertainment est le plus important exploitant de stations de radio du Canada, et ce, autant du point de vue des produits d'exploitation que de celui des cotes d'écoute. Nous sommes en excellente position grâce à des regroupements de premier plan dans la majorité des grands marchés canadiens.

Au cours du dernier exercice, nous avons travaillé avec acharnement pour intégrer un bon nombre d'acquisitions, y compris la consolidation de nos organisations de ventes, la rénovation et la construction d'installations pour donner naissance à nos regroupements de stations et, dans de nombreux cas, pour les réorganiser afin de mieux refléter notre compréhension des occasions de croissance dans chacun des marchés où nous sommes présents. Il est particulièrement intéressant de noter la création du réseau Radio énergie, la première «superstation» au Canada, la fusion de quatre stations de radio dans le Sud de l'Ontario, et le lancement de la station MOJO Radio, la première station radiophonique nord-américaine spécialisées dans des émissions-débats pour les hommes.

Pour joindre un auditoire encore plus vaste, nous avons accru l'auditoire cumulé d'un bon nombre de nos stations de radio. Premièrement, nous avons obtenu le droit de diffusion sur Star Choice, diffuseur par satellite canadien. Deuxièmement, grâce à notre participation dans LMiV (Local Market Internet Venture), coentreprise regroupant cinq des plus importants radiodiffuseurs en Amérique du Nord, nous avons créé le premier réseau international de portails locaux axés sur le style de vie. Corus compte quatre stations parmi les 14 meilleures stations radiophoniques diffusées sur le Web en Amérique du Nord.

Nous avons aussi complété l'acquisition de Métromédia, radiodiffuseur québécois comptant six stations radiophoniques à Montréal, le deuxième marché en importance du Canada.

Nous sommes engagés envers une croissance des produits d'exploitation supérieure à la croissance du marché et à des marges bénéficiaires de plus de 30 %.

### LA TÉLÉVISION

Notre division de la télévision a connu un exercice marqué par une recrudescence des produits d'exploitation et par des initiatives stratégiques importantes. Nous avons relancé avec succès notre entreprise de télévision payante dans l'Ouest du Canada, en redéfinissant notre image de marque et en injectant des fonds importants dans la programmation, notamment pour la série The Sopranos qui a été primée. Ces initiatives ont permis une augmentation rapide du nombre de nos abonnés tout au long de l'exercice.

Corus a aussi fait l'acquisition de WTN (Women's Television Network), qui demeure assujettie à l'approbation du CRTC. WTN possède, croyons-nous, d'importantes synergies et offre un fort potentiel en matière de produits d'exploitation et de cote d'écoute, particulièrement en comparaison avec la performance de Lifetime, réseau de télévision similaire aux États-Unis. Presque simultanément à cette acquisition, nous nous sommes départis, à la demande du CRTC, de notre participation de 50 % dans Family Channel et dans Viewer's Choice, notre franchise de télévision à la carte dans l'Ouest du Canada. Le produit de ces deux ventes a largement contribué au financement de l'acquisition de WTN.

Nos participations minoritaires dans TELETOON et dans Telelatino ont été respectivement portées à 40 % et à 50,5 % (sous réserve de l'approbation du CRTC). Cette décision est positive puisque ces deux réseaux possèdent un potentiel de croissance impressionnant.

### LE CONTENU

Finalement, nous avons mis sur pied au cours de l'exercice notre division contenu, le troisième pilier de notre société, avec l'acquisition de Nelvana, un des plus importants producteurs mondiaux de séries animées et d'émissions pour enfants. Nelvana mise sur une vaste bibliothèque de programmes et possède une feuille de route impressionnante en matière d'acquisition de

message aux actionnaires (continué)

droits et de co-production de contenu avec des télédiffuseurs partout dans le monde. Nelvana compte présentement 24 émissions diffusées à la télévision américaine, soit plus que tout autre producteur d'émissions pour enfants. Au Canada, Nelvana signe la production de 33 émissions diffusées sur les réseaux canadiens.

Nous croyons que notre capacité de production et d'élaboration de contenus entiers place Corus dans une excellente position pour participer au développement de réseaux d'animation et de programmation pour enfants dans les marchés émergents de l'Asie, de l'Amérique latine et de l'Europe.

Nelvana et notre division de la télévision ont pris l'engagement d'étendre d'une façon importante la propriété intellectuelle de Corus sur nos différents réseaux, créant ainsi une synergie additionnelle découlant de cette importante acquisition.

En seulement deux ans, Corus s'est imposé comme une nouvelle présence vibrante dans le secteur des médias et du divertissement à l'échelle internationale. Nous jouissons maintenant :

- d'une solide position dans deux des principaux secteurs de croissance au Canada, la radio et la télévision spécialisée;
- d'un contenu qui est vendu dans plus de 160 pays à l'échelle internationale, qui se veut jeune et permet une forte synergie avec la télévision, notre activité de base;
- de huit trimestres successifs de produits d'exploitation et de bénéfices records;
- de huit sociétés acquises et d'environ 4 000 employés intégrés avec succès au sein de la famille Corus.

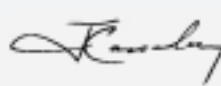
Nous avons une vision irrésistible et des valeurs de base que nos employés ont adoptés. Nous apprécions le soutien et l'engagement de notre actionnaire contrôlant, la famille Shaw.

En dépit de cette feuille de route impressionnante, le cours de notre action s'est replié d'à peu près 30 % au cours du dernier exercice. Une partie importante de ce recul est attribuable au déclin sectoriel global de 16 % depuis le 11 septembre (le titre de Corus a perdu 18 %, passant de 32 \$ à 26 \$). La chute du cours de notre action s'explique par l'inquiétude des investisseurs devant le récent déclin de la publicité. Bien que nous tenons compte de ces inquiétudes, nous ne croyons pas que les revenus de publicité au Canada seront touchés au même titre que ceux aux États-Unis.

Toutefois, l'équipe de direction a adopté un programme de renouveau afin que nous puissions demeurer concurrentiel et innovateur. Nous nous sommes engagés envers un programme en trois étapes :

- 1 : Réduire de 4,8 fois à 3,5 fois le ratio de couverture de la dette par rapport au BAIIA.
- 2 : Améliorer les marges du BAIIA à 30 % en réduisant les coûts, en augmentant l'efficacité des ventes de publicité et se défaisant d'actifs non performants.
- 3 : Concentrer nos efforts au cours du prochain exercice à maximiser l'efficacité opérationnelle et la performance de nos actifs existants.

Notre volonté d'augmenter la valeur pour les actionnaires est indéfectible. Elle se présente en deux volets : continuer en premier lieu de divertir, d'émerveiller et d'informer nos auditoires grâce notre portefeuille diversifié d'actifs et, en deuxième lieu, faire le bonheur de nos actionnaires en réalisant des résultats d'exploitation supérieurs dans toutes nos divisions.



John M. Cassaday  
PRESIDENT & CHIEF  
EXECUTIVE OFFICER



Heather A. Shaw  
EXECUTIVE CHAIR



## apreçu des activités

### LA RADIODIFFUSION

La division de la radiodiffusion de Corus exploite des stations radiophoniques dans les centres urbains à croissance élevée du Canada, ce qui en fait le plus important exploitant de stations radio du pays en termes de produits d'exploitation et de cote d'écoute.

Les produits d'exploitation sont principalement tirés de la vente de publicité et ont augmenté grâce aux acquisitions et à la croissance interne, passant de quelque 52 millions de dollars au cours de l'exercice de 1999, à près de 192 millions de dollars au cours de l'exercice 2001. En plus de s'avérer une importante source de produits d'exploitation, la radio offre des occasions de marketing jumelé avec d'autres secteurs d'activité comme la télévision spécialisée.

L'objectif de Corus est de poursuivre la croissance de son secteur de la radiodiffusion en augmentant les cotes d'écoute et sa part des revenus de publicité dans ses marchés actuels et en effectuant d'autres acquisitions stratégiques dans des secteurs offrant un groupe démographique favorable. À cet égard, les stations radiophoniques de Corus cherchent à se classer aux deux premières places dans leurs marchés auprès du groupe démographique principal.

Corus a aussi adopté une stratégie de regroupement qui consiste à mettre en équipe des stations AM et FM dans certains marchés afin d'améliorer l'exploitation et d'augmenter la couverture de ce marché, ce qui permet à la société de toucher une plus grande part des revenus de publicité disponibles. Le regroupement procure également l'avantage de partager les coûts entre les stations de radio, ce qui permet d'améliorer les marges d'exploitation.

La stratégie à court terme de Corus se concentre sur le renforcement de ses positions dans les grands marchés métropolitains du Canada. La société détient des stations radiophoniques dans huit des dix plus grands marchés du Canada et reste à l'affût de nouvelles occasions d'acquisition dans ces marchés afin d'accroître davantage son auditoire, tout en respectant les normes de la politique de propriété établie par le CRTC.

De plus, les stations de radio de Corus ont investi dans le Local Media Internet Venture

(LMiV), qui offre des sites Web adaptés et des capacités de diffusion sur Internet à ses stations membres. Corus considère Internet comme étant un moyen logique d'étendre la commercialisation de ses stations radiophoniques.

### LA TÉLÉVISION

Corus a mis sur pied un service de télévision spécialisée solide qui connaît beaucoup de succès en raison de la programmation remarquable qui est présentée aux Canadiens de tous les âges. Au 31 août 2001 (sous réserve de l'approbation du CRTC à l'égard de certaines acquisitions), Corus comptait des participations majoritaires ou entières dans cinq réseaux analogiques de télévision spécialisée, et dans cinq réseaux numériques de télévision spécialisée au Canada. Ces réseaux sont YTV, Treehouse TV, Country Music Television, the Women's Television Network, Teletatino, The Documentary Channel, Country Canada, Discovery Kids, Edge TV et Scream.

Corus possède aussi des participations minoritaires dans plusieurs réseaux de télévision spécialisée, notamment une participation de 29,9 % dans The Comedy Network, de 40 % dans TELETOON et de 19,9 % dans Food Network Canada.

Les produits d'exploitation provenant de la télévision spécialisée sont passés d'environ 8 millions de dollars lors de l'exercice de 1996, (premier exercice partiel où de tels produits d'exploitation ont été comptabilisés), à environ 106 millions de dollars au cours de l'exercice de 2001. Cette augmentation s'explique par des acquisitions judicieuses et par la croissance naturelle de ce secteur d'activité.

Par l'entremise des six canaux thématiques de Movie Central qui desservent plus de 586 000 abonnés, Corus s'impose comme le distributeur exclusif de licences pour les services de films à la carte dans l'Ouest du Canada. Les produits d'exploitation tirés de la télévision payante ont connu une croissance impressionnante de 118 %, passant de 33 millions de dollars au cours de l'exercice de 1997 à 72 millions de dollars au cours de l'exercice de 2001. Cette croissance est attribuable à l'augmentation du nombre d'abonnés SRD (services de radiodiffusion directe à domicile) et d'abonnés au câble numérique ainsi qu'à la réorganisation en profondeur et à la nouvelle identification de ces services.

La société a également exploité quatre stations de télévision conventionnelle au cours de l'exercice 2001, soit trois stations affiliées au réseau CBC en Ontario, et une station affiliée à Carleton, au Québec, qui a été vendue en février 2001.

## *apreçu des activités (continué)*

La division de la télévision englobe également l'exploitation de Digital ADventure, service de publicité par câble qui connaît beaucoup de succès, et de DMX, service audionumérique à croissance rapide distribué dans les foyers et dans les établissements commerciaux.

Corus souhaite augmenter sa présence dans le marché canadien de la télédiffusion et de la télévision spécialisée, en favorisant la croissance et la diversification et en misant sur les synergies dans son secteur de la télévision. Corus se concentrera également à augmenter ses cotes d'écoute et à générer de nouvelles sources de revenus dans ses réseaux existants.

Pour faciliter le développement et l'intégration stratégique de ses actifs de télévision, les différents réseaux de télévision spécialisée de Corus seront structurés en deux catégories aux fins de la gestion. La direction de la programmation destinée aux adultes cherchera à développer des stratégies d'intégration des activités dans les secteurs appropriés, à générer des activités de publicité et de marketing croisées ainsi que des initiatives de ventes conjointes. La direction de la programmation destinée aux enfants étudiera, de son côté, la possibilité de programmation partagée, la publicité croisée et les occasions d'améliorer la valeur du contenu.

### **LE CONTENU**

La division du contenu regroupe les activités de production et de distribution de Nelvana Limited, un leader mondial dans le développement, la production et la distribution d'émissions animées destinées aux enfants, le secteur des produits dérivés de Nelvana, et les activités d'édition de Kids Can Press, le plus important éditeur canadien de livres pour enfants en langue anglaise, et de Klutz, un leader américain dans l'édition de livres pour enfants.

Les studios de production de Nelvana à Toronto disposent d'équipement technologique de pointe en matière d'animation en deux et en trois dimensions. La programmation est distribuée à partir de ces studios dans plus de 160 pays dans le monde par l'intermédiaire de cinq bureaux de ventes et de distribution. Dans les cinq dernières années, la production privée de Nelvana est passée de 116 épisodes d'une demi-heure en 1997, à 242 pour la période de douze mois terminée le 31 août 2001, soit un taux composé de croissance annuelle de 20 %.

Au 31 août 2001, la bibliothèque de programme de Nelvana comptait 1 834 épisodes d'une demi-heure représentant 49 séries animées de télévision, huit émissions spéciales, neuf longs métrages d'animation et 10 séries d'action en direct.

Little Bear, Franklin, Babar et Rupert figurent parmi les personnages les plus populaires des séries de Nelvana, et ils ont tous acquis une renommée internationale. Les activités du secteur des produits dérivés de Nelvana portent sur la commercialisation de marques populaires et, en collaboration avec les principaux détaillants, la promotion des figurines en Amérique du Nord et dans le monde.

Dans le secteur de l'édition, Kids Can Press possède un impressionnant catalogue de titres, en constante croissance, qui comprend les livres de la série Franklin, dont plus de 36 millions d'exemplaires ont été vendus à l'échelle internationale. Klutz est l'un des plus importants éditeurs de livres utilitaires portant sur l'artisanat et les passe-temps qui sont vendus avec des produits liés. Klutz est un chef de file dans cette catégorie d'édition et dispose d'un catalogue de plus de 125 livres, objets d'artisanat, guides et jouets dont le prix de vente aux consommateurs est bien adapté au marché du cadeau.

La stratégie de Corus consiste à établir et à gérer des marques classiques et contemporaines pour enfants, à acquérir de nouvelles marques et à les exploiter par l'intermédiaire de ses réseaux et points de distribution, nouveaux et établis.

## **ANALYSE PAR LA DIRECTION**

L'analyse par la direction est une rétrospective des activités et des résultats de l'exercice terminé le 31 août 2001 par rapport à ceux de l'exercice précédent et une revue des activités et des résultats de l'exercice terminé le 31 août 2000 par rapport à ceux de l'exercice précédent.

L'analyse a trait aux états financiers vérifiés et doit être lue avec ceux-ci. Le présent rapport peut contenir certaines déclarations prospectives, lesquelles comportent des risques, des incertitudes ou d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les réalisations, le rendement ou les résultats réels de la Société s'écartent considérablement des réalisations, du rendement ou des résultats futurs annoncés, expressément ou implicitement, par ces déclarations prospectives. Tous les montants sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

### **Création de Corus Entertainment Inc.**

Les activités de Corus ont débuté le 1<sup>er</sup> septembre 1999. À cette date, en vertu d'un plan d'entente prévu par la loi, Corus a été séparée de Shaw Communications Inc. (« Shaw ») et est devenue une société cotée en bourse exploitée indépendamment et propriétaire des services de radiodiffusion, de télévision spécialisée, des services audionumériques et de publicité par câble de Shaw ainsi que de certains placements détenus par Shaw.

### **Résultats d'exploitation**

Corus gère ses activités en trois groupes d'exploitation : la radiodiffusion, la télévision et le contenu. En général, les résultats financiers de Corus dépendent d'un certain nombre de facteurs, dont la santé de l'économie nationale canadienne et des économies locales des marchés servis par Corus, la concurrence sur le marché local exercée par les autres stations de radio et autres médias publicitaires, la réglementation gouvernementale et l'aptitude de Corus à continuer d'offrir des émissions populaires.

#### **a) Radiodiffusion**

Le groupe de la radio comprend 52 stations de radio (43 stations en 2000), assujetties à l'approbation du CRTC, situées principalement dans les centres urbains à croissance élevée au Canada, dont Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Montréal. Les produits proviennent de la publicité diffusée par ces stations.

#### **b) Télévision**

Le groupe de la télévision se compose de ce qui suit : des réseaux de télévision spécialisée, soit YTV, Treehouse TV et la participation de 80 % de Corus dans CMT (Country Music Television); des réseaux de télévision payante Movie Central et Viewer's Choice (service à la carte) de Corus; de trois stations de télévision traditionnelle; de la participation de 80 % de Corus dans DMX (service audionumérique) et Digital ADventure, service de publicité par câble. Les produits des réseaux de télévision spécialisée et des services audionumériques sont tirés des frais d'abonnement de sociétés affiliées et de la publicité. Les produits de la télévision payante et du service à la carte sont générés par les frais d'abonnement de sociétés affiliées. Les produits des stations de télévision traditionnelle et de la publicité par câble proviennent des ventes publicitaires.

#### **c) Contenu**

Le groupe du contenu englobe la production et la distribution de films et d'émissions télévisées, les entreprises octroyant les licences pour les produits dérivés et les entreprises d'édition de

Nelvana, acquise durant l'exercice 2001. Les produits sont tirés de l'octroi de licence pour les films et les émissions privés, de l'octroi de licence pour les produits dérivés et de l'édition.

Les charges d'exploitation et charges générales et administratives incluent l'amortissement des droits sur les émissions et des droits cinématographiques (les coûts relatifs à la programmation produite par des tiers) et l'amortissement des placements dans des films (les coûts de notre production interne), la rémunération des employés, les droits de licence réglementaires, le coût des produits vendus pour l'édition et les frais de marketing (coûts de recherche et de publicité), les frais de vente et d'administration générale et les frais indirects. Le coût des produits vendus pour l'édition inclut les coûts importants du produit, l'impression, le fret, les droits de douane et les droits d'auteurs versés aux auteurs et illustrateurs en fonction des ventes. Les frais de rémunération des employés et de programmation représentent environ 32 % et 37 % des charges d'exploitation et charges générales et administratives de l'exercice 2001 (respectivement 32 % et 24 % en 2000).

Les placements sur lesquels Corus exerce une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation et les autres placements sont comptabilisés au coût, y compris ceux détenus en fiducie dans l'attente de l'approbation du CRTC. Les placements dans TELETOON Canada Inc. et Teletatino Network Inc. sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Le tableau suivant présente certaines informations financières à l'égard de chacun des exercices terminés les 31 août :

**Sommaire consolidé des groupes d'exploitation de la Société**  
**Pour les exercices terminés les 31 août**

	(en millions de dollars canadiens, sauf pour les pourcentages)						% d'augmentation (de diminution)	
	2001	% (2)	2000	% (2)	1999	% (2)	2001 par rapport à 2000	2000 par rapport à 1999
<b>Produits</b>								
Radio	191,8	34,4	86,2	37,6	51,6	31,8	122,5	67,0
Télévision	228,7	41,0	143,0	62,4	110,8	68,2	60,0	29,1
Contenu	137,4	24,6	-	-	-	-	-	-
Éliminations	(1,1)	-	-	-	-	-	-	-
	<b>556,8</b>	<b>100,0</b>	<b>229,2</b>	<b>100,0</b>	<b>162,4</b>	<b>100,0</b>	<b>143,0</b>	<b>41,1</b>
<b>Charges d'exploitation</b>								
Radio	143,7	25,8	59,5	26,0	34,1	21,0	141,5	74,5
Télévision	155,0	27,8	100,2	43,7	79,2	48,7	54,7	26,5
Contenu	120,1	21,6	-	-	-	-	-	-
Siège social	9,5	1,7	4,0	1,7	-	-	135,9	-
Éliminations	(0,6)	-	-	-	-	-	-	-
	<b>427,7</b>	<b>76,8</b>	<b>163,7</b>	<b>71,4</b>	<b>113,3</b>	<b>69,7</b>	<b>161,3</b>	<b>44,5</b>
<b>BAIIA<sup>(1)</sup></b>								
Radio	48,1	8,6	26,7	11,6	17,5	10,8	80,1	52,6
Télévision	73,7	13,2	42,8	18,7	31,6	19,4	72,2	35,4
Contenu	17,3	3,1	-	-	-	-	-	-
Siège social	(9,5)	(1,7)	(4,0)	(1,7)	-	-	135,9	-
Éliminations	(0,5)	-	-	-	-	-	-	-
	<b>129,1</b>	<b>23,2</b>	<b>65,5</b>	<b>28,6</b>	<b>49,1</b>	<b>30,2</b>	<b>97,1</b>	<b>33,4</b>
Amortissement des immobilisations corporelles	20,0	3,6	9,0	3,9	6,0	3,7	122,2	50,0
Amortissement des immobilisations incorporelles	45,7	8,2	13,4	5,8	7,4	4,5	241,0	81,1
Intérêts débiteurs	47,3	8,5	30,4	13,2	27,0	16,6	55,6	12,6
Gains à la vente de placements	(103,1)	-	(197,7)	-	-	-	-	-
Autres produits	(6,9)	-	(8,3)	-	-	-	(16,9)	-
Revenu de dividendes	(2,1)	-	(1,2)	-	(2,0)	-	75,0	(40,0)
Bénéfice avant impôts et taxes	128,2	-	219,9	-	10,7	-	(41,7)	1 955
Charge (recouvrement) d'impôts	(2,3)	-	65,8	-	4,7	-	(103,5)	1 300
Bénéfice avant quote-part du bénéfice et part des actionnaires sans contrôle	130,5	-	154,1	-	6,0	-	(15,3)	2 468
Quote-part du bénéfice	2,6	-	2,1	-	1,5	-	23,8	40
Part des actionnaires sans contrôle	(0,3)	-	(0,2)	-	(0,1)	-	-	-
<b>BÉNÉFICE NET</b>	<b>132,8</b>		<b>156,0</b>		<b>7,4</b>		<b>(14,9)</b>	<b>2 008</b>

Notes :

- (1) Le BAIIA est défini comme le bénéfice avant intérêt, impôts, amortissement et autres.  
(2) Exprimé en pourcentage du total des produits de l'exercice.

## POINTS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2001

### Exploitation

- Les produits d'exploitation ont augmenté de 143 % pour atteindre 557 millions de dollars en 2001.
- Le BAIIA a crû de 97 %, s'élevant à 129 millions de dollars en 2001.
- Les marges sur le BAIIA étaient de 23,2 % en 2001 en regard de 28,6 % en 2000.
- L'auditoire hebdomadaire cumulatif des stations de radio de Corus est passé de 6,5 millions à 8,1 millions d'auditeurs, ce qui représente une hausse de 25 %, faisant ainsi de Corus le plus important exploitant en termes d'auditoire et de produits d'exploitation au Canada.
- Le BAIIA pro forma de la télévision s'est accru de 23 % par rapport à l'exercice 2000, reflétant une forte croissance naturelle.
- Nelvana a livré 242 épisodes au cours des 12 mois terminés le 31 août 2001, soit une hausse de 22 % par rapport aux 199 épisodes livrés à l'exercice précédent.

### Acquisitions/désinvestissements

- La Société a acquis 100 % de Nelvana Limited (« Nelvana »), société internationale de production et de distribution de programmation et de produits pour enfants pour une somme de 561 millions de dollars. Nelvana mène ses activités en tant que nouveau secteur appelé « Contenu ».
- La Société a conclu l'acquisition de six stations de radio au Québec auprès de Diffusion Métromédia CMR Inc. pour un montant de 170 millions de dollars.
- La Société a cédé la station de télévision québécoise CHAU-TV.
- La Société a acquis une participation supplémentaire de 50 % dans la société Balmur Corus Music Inc., qu'elle possède maintenant à 100 %.
- La Société a cédé sa participation de 50 % dans The Family Channel Inc., y compris une participation directe de 40 % dans TELETOON Canada Inc. entraînant un gain avant impôts et taxes de 100 millions de dollars.
- La Société a convenu de vendre Corus VC Ltd. à Shaw pour 35 millions de dollars, sous réserve de l'approbation du CRTC.
- La Société a convenu d'acquérir Women's Television Network (« WTN ») pour 205 millions de dollars auprès de Moffat Communications Ltd., sous réserve de l'approbation du CRTC.
- La Société a convenu de porter sa participation totale dans Telelatino Network Inc. à 50,5 % pour 11 millions de dollars, sous réserve de l'approbation du CRTC.
- La Société a convenu d'acquérir Tri-Co Broadcasting Limited, société qui possède et exploite trois stations de radio à Cornwall, en Ontario, pour environ 4 millions de dollars, sous réserve de l'approbation du CRTC.

### Financement

- La Société a acquis 2 029 000 actions de catégorie A sans droit de vote et 145 600 actions subalternes de catégorie B avec droit de vote de Astral Media inc. auprès de Shaw pour 110 millions de dollars. Par la suite, Corus a monétisé 2 000 000 d'actions de catégorie A sans droit de vote auprès d'un établissement financier pour 89,5 millions de dollars.
- La Société a accru ses facilités de crédit de 150 millions de dollars.
- La Société a émis 5 047 532 actions de catégorie B sans droit de vote de Corus afin de réaliser l'acquisition de Nelvana.

## **Réglementation**

Au cours de l'exercice, le CRTC a pris une décision importante : il a renversé sa décision d'interdire aux sociétés de câblodistribution ou à leurs sociétés affiliées de posséder des chaînes de télévision spécialisée et payante distribuées sur des canaux analogiques. La décision du CRTC libère Corus, que le CRTC considérait comme une société affiliée d'une entreprise de câblodistribution, d'une restriction de croissance.

## **POINTS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2000**

### **Exploitation**

- Les produits d'exploitation ont augmenté de 41 % pour atteindre 229 millions de dollars en 2000.
- Le BAIIA a crû de 33,4 %, s'élevant à 65,5 millions de dollars en 2000.
- Les marges sur le BAIIA étaient de 28,6 % en 2000 en regard de 30,2 % en 1999.
- L'auditoire hebdomadaire cumulatif des stations de radio de Corus est passé de 2,7 millions à 6,5 millions d'auditeurs, ce qui représente une hausse de 141%.
- Le nombre d'abonnés de Treehouse TV a atteint environ 4 millions, une augmentation de 10 %.

### **Acquisitions/désinvestissements**

- 17 stations de radio et quatre stations de télévision en Ontario et au Québec ont été acquises de Diffusion Power Inc. pour la somme de 114 millions de dollars.
- La participation de 48 % dans *Headline Sports* a été vendue à Alliance Atlantis Communications pour un gain avant impôts de 11,3 millions de dollars.
- Nous avons parachevé l'acquisition des actifs de radio et de télévision payante de WIC.
- Nous avons acquis une participation de 29,9 % dans Les Placements Belcand Mont-Royal Inc. qui possède indirectement cinq stations de radio à Montréal et une dans les Laurentides et nous avons conclu une entente visant l'acquisition de la participation restante de 70,1 %, sous réserve de l'approbation du CRTC.

### **Financement**

- Le 31 mars, dans le cadre de l'acquisition d'actifs de WIC par la société, Liberty Media a acquis 7 125 000 actions de catégorie B sans droit de vote pour 199 millions de dollars.
- La vente d'actions de Liberty Digital Inc. et de CTV Inc. a donné lieu à un gain avant impôts de 187 millions de dollars.

## EXERCICE 2001 PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2000

Les produits d'exploitation de l'exercice 2001 sont passés de 229,2 millions de dollars à 556,8 millions de dollars, une hausse de 143 %. Grâce aux acquisitions et à la croissance naturelle, toutes les divisions ont contribué à la forte croissance des produits d'exploitation. De manière pro forma, les produits d'exploitation se sont accrus de 9 % en regard de 511,2 millions de dollars l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation et charges générales et administratives ont grimpé de 162 %, passant de 163,7 millions de dollars à 427,7 millions de dollars. Les acquisitions de la Société ont aussi eu une incidence sur les charges au cours de l'exercice. De manière pro forma, les charges d'exploitation et charges générales et administratives ont augmenté de 10 % par rapport à 387,1 millions de dollars l'exercice précédent. Cette hausse est le fruit des produits d'exploitation plus élevés et est surtout due aux frais de programmation supérieurs associés à la télévision spécialisée et payante et aux productions accrues chez Nelvana.

Le BAIIA a enregistré une hausse de 97 %, se chiffrant à 129,1 millions de dollars en regard de l'exercice précédent. Les divisions radio et télévision ont atteint une croissance du BAIIA respective de 80 % et 72 %. Le BAIIA depuis le début de l'exercice incluait également 17,3 millions de dollars depuis l'acquisition de Nelvana en novembre 2000. De manière pro forma, le BAIIA a monté de 4 % par rapport à 124,1 millions de dollars l'exercice précédent. Le BAIIA en pourcentage des produits d'exploitation a représenté 23 % en 2001 et 29 % en 2000.

### Radio

Les produits d'exploitation du groupe de la radio sont passés de 86,2 millions de dollars en 2000 à 191,8 millions de dollars en 2001, soit une augmentation de 122 %, reflétant la transition de 14 stations à 49 stations au 31 août 2001. Cette croissance de 122 % des produits d'exploitation se répartit comme suit : 121 % provenant des acquisitions et 1 % attribuable à la croissance naturelle. Les marchés clés de Toronto, Edmonton et Calgary ont enregistré une forte croissance de 7 % de manière pro forma. Les gains ont été toutefois compensés par l'incidence du démarrage de nombreuses stations réorganisées en vue de la croissance à long terme. Ainsi CKLG, station de musique légère contemporaine pour adultes de Vancouver a été relancée sous le nom de NW<sup>2</sup>, diffusant des nouvelles jour et nuit; Talk 640, rebaptisée MOJO, à Toronto est devenue la première station d'émissions-débats de l'Amérique du Nord pour la gent masculine; et CHAY-FM, la principale station de Barrie a pour sa part été convertie en un réseau radiophonique jeune et dynamique surnommé HIT. Deux nouvelles stations ont également été lancées au Québec. Les produits d'exploitation ont également été touchés par l'incidence constante d'un nouveau concurrent à Vancouver et des nouvelles stations lancées à Barrie, London, Hamilton et Kingston.

Les charges d'exploitation sont passées de 59,5 millions de dollars en 2000 à 143,7 millions de dollars en 2001, soit une hausse de 142 %. Cette augmentation découlait de l'accroissement du nombre de stations.

Le BAIIA a totalisé 48,1 millions de dollars, chiffre supérieur aux 26,7 millions de dollars de 2000. Le BAIIA en pourcentage des produits d'exploitation a représenté 25 % en 2001 contre 31 % en 2000, reflétant l'incidence d'une concurrence plus intense et l'investissement dans un grand nombre de nouvelles formules remplies de défis. Exclusion faite des stations réorganisées, le BAIIA en pourcentage des produits d'exploitation s'est établi à 29 %.

## **Télévision**

Les produits d'exploitation du groupe de la télévision ont fait un bond de 143 millions de dollars en 2000 à 228,7 millions de dollars en 2001. Cette amélioration de 60 % des produits d'exploitation se répartit comme suit : 46 % provenant des acquisitions et 14 % attribuable à la croissance naturelle. La croissance des produits d'exploitation des sociétés affiliées s'est poursuivie par suite du nombre accru d'abonnés SRD (services de radiodiffusion directe à domicile) et d'abonnés au câble numérique. De plus, la réorganisation de Superchannel, sous le nom de Movie Central, offrant six canaux thématiques de films a contribué à l'augmentation du chiffre d'affaires des sociétés affiliées. Au 31 août 2001, Movie Central comptait 586 000 abonnés, soit 47 % de plus qu'il y a un an. Les revenus publicitaires pour les stations de télévision spécialisée et les stations de télévision traditionnelle se sont accrus respectivement de 11 % et 8 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 155,0 millions de dollars en 2001 comparativement à 100,2 millions de dollars, soit une hausse de 55 %. Cette augmentation est le fruit des produits d'exploitation plus élevés et des frais de programmation supérieurs associés au lancement de Movie Central.

Le BAIIA s'est établi à 73,7 millions de dollars, chiffre supérieur aux 42,8 millions de dollars enregistrés en 2000. Le BAIIA en pourcentage des produits d'exploitation a correspondu à 32 % en 2001, contre 30 % en 2000, reflétant la forte croissance des entreprises de télévision spécialisée et de télévision payante.

## **Contenu**

Le groupe du contenu inclut les résultats d'exploitation de Nelvana depuis le 4 novembre 2000. Les produits d'exploitation du groupe contenu ont atteint 136,8 millions de dollars en 2001, une augmentation de 13 %, de manière pro forma. Cette croissance reflète une hausse de 31 % des produits d'exploitation du secteur de distribution et production, une baisse de 6 % des produits d'exploitation du secteur des produits dérivés et une diminution de 5 % des produits d'exploitation du secteur de l'édition.

L'augmentation considérable des produits d'exploitation du secteur de production et distribution reflète : i) une hausse de 54 % des produits actuels à 56,5 millions de dollars; ii) une baisse de 5 % des produits des bibliothèques de programmes à 21,1 millions de dollars; et iii) une hausse de 6 % des droits d'auteur pour la musique à 3,1 millions de dollars. La croissance actuelle des produits des activités de production est la conséquence directe d'une accélération des livraisons de productions privées, lesquelles se sont accrues de 22 % au cours des douze mois terminés le 31 août 2001, passant de 199 épisodes l'exercice précédent à 242 épisodes. Pour la même période, les produits actuels par épisode sont passés de 230 000 \$ l'exercice précédent à 295 000 \$ en 2001. La baisse des produits de la programmathèque est due au fait que Nelvana a conclu la vente en bloc d'une grande programmathèque l'exercice précédent. Ce type de vente ne se répète pas nécessairement chaque année.

La diminution des produits du secteur des produits dérivés découle du fléchissement des ventes au détail. Au cours de l'exercice 2001, une entente maîtresse de licence de jouets a été conclue avec Hasbro Inc., pour le dessin animé japonais à succès Medabots, laquelle entente devrait générer des redevances considérables au cours des trois à cinq prochaines années.

Les activités d'édition ont subi le contrecoup de la faiblesse du marché de la vente au détail, surtout en ce qui a trait au segment américain de la vente au détail de livres spécialisés, ainsi que de la fusion de Chapters et d'Indigo au Canada. Malgré la turbulence sur le marché canadien de l'édition, les produits d'exploitation de Kids Can Press ont continué à afficher une croissance de 4 % par rapport au dernier exercice. Aux États-Unis, les résultats de Klutz ont continué d'être influencés défavorablement par les difficultés financières et les faillites de plusieurs de ses clients, ce qui s'est traduit par une baisse des produits de 8 % par rapport à l'exercice précédent. En raison de la faiblesse du secteur de la vente au détail spécialisée, la direction cherche activement à élargir ses canaux de distribution.

Les charges d'exploitation sont passées de 101,6 millions de dollars en 2000, de manière pro forma, à 118,6 millions de dollars en 2001. La hausse de 17 % reflète le volume accru de production privée, les charges de marketing plus élevées pour soutenir la croissance du secteur des produits dérivés et des provisions accrues pour mauvaises créances de plus de 1,5 million de dollars afin de refléter les difficultés financières connues par les clients de Klutz.

Le BAIIA a glissé de 19,1 millions de dollars en 2000, de manière pro forma, à 18,2 millions de dollars en 2001 et le BAIIA en pourcentage des produits s'est établi à 15 % en 2001. La baisse du BAIIA reflète le fléchissement des secteurs des produits dérivés et de l'édition.

#### **Frais indirects du siège social**

Les frais indirects du siège social se sont élevés à 9,5 millions de dollars pour l'exercice 2001 en regard de 4,0 millions de dollars en 2000. Les frais indirects du siège social correspondent à l'excédent des charges qui ne sont pas attribuées aux divisions d'exploitation. Cette hausse émane des frais d'infrastructure plus élevés nécessaires pour soutenir les acquisitions effectuées en 2000 et en 2001, surtout dans le domaine de la technologie de l'information, et comprend environ 2,5 millions de dollars en frais non récurrents additionnels pour le recrutement et les honoraires professionnels.

#### **Amortissement des immobilisations corporelles**

L'amortissement des immobilisations corporelles est passé de 9,0 millions de dollars en 2000 à 19,8 millions de dollars en 2001, une hausse de 120 %. Cette amélioration découle de l'accroissement des immobilisations en raison des acquisitions réalisées au cours des exercices 2000 et 2001.

#### **Amortissement des immobilisations incorporelles**

L'amortissement des immobilisations incorporelles est passé de 13,4 millions de dollars l'exercice précédent à 45,8 millions de dollars. La majorité de cette hausse découle de l'amortissement de l'écart d'acquisition et des licences de radiodiffusion, lesquelles ont bondi de 11,4 millions de dollars l'exercice précédent à 42,0 millions de dollars, par suite de diverses acquisitions.

#### **Intérêts débiteurs**

Les intérêts débiteurs s'élevaient à 47,3 millions de dollars comparativement à 30,4 millions de dollars l'exercice précédent, reflétant une hausse de la dette à long terme par suite des diverses acquisitions. Notre taux d'intérêt effectif pour la période a été de 8,7 % comparativement à 10,2 % pour l'exercice précédent.

### **Gain à la vente de placements**

Pour l'exercice terminé le 31 août 2001, le gain à la vente de placements de 103,1 millions de dollars résultait de la cession de la participation de Corus dans The Family Channel Inc. et CHAU-TV. À l'exercice précédent, le gain avant impôts de 197,7 millions de dollars émanait de la cession des participations de Corus dans Headline Sports Television, Liberty Digital Inc. et CTV Inc.

### **Autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation ont atteint 6,9 millions de dollars, chiffre inférieur aux 8,3 millions de dollars de l'exercice précédent, en raison des intérêts créditeurs plus élevés liés aux placements à court terme en 2000. De même, l'exercice en cours comportait une moins-value avant impôts de 1,5 million de dollars pour le placement dans COOLeh.com.

### **Revenu de dividendes**

Le revenu de dividendes s'est établi à 2,1 millions de dollars, chiffre supérieur à 1,2 million de dollars, par suite des dividendes plus élevés reçus de TELETOON et The Family Channel Inc. à l'exercice 2001.

### **Impôts sur les bénéfices**

L'exercice 2001 incluait un recouvrement d'impôts sur les bénéfices futurs de 42 millions de dollars résultant d'une nouvelle mesure des actifs et passifs d'impôts futurs due aux taux d'imposition réduits adoptés dans la législation fédérale et provinciale. Les impôts sur les bénéfices (exclusion faite du recouvrement d'impôts sur les bénéfices futurs) en pourcentage des résultats avant les impôts et taxes et l'amortissement des licences de radiodiffusion et de l'écart d'acquisition ont représenté 25 % en 2001 contre 30 % en 2000. La diminution du taux d'imposition est due à un taux d'imposition effectif plus bas à la fois pour Nelvana et sur les gains en capital liés à la vente de placements au cours de l'exercice 2001.

### **Quote-part des bénéfices des sociétés émettrices**

La quote-part des bénéfices des sociétés émettrices est passée de 2,1 millions de dollars à 2,6 millions de dollars, surtout à cause d'une amélioration des bénéfices due à TELETOON.

### **Bénéfice net**

Le bénéfice net pour l'exercice 2001 s'est établi à 132,8 millions de dollars, contre 156,0 millions de dollars l'exercice précédent. Le résultat par action est de 3,20 \$ de base (3,14 \$ dilué) comparativement à 4,67 \$ de base (4,59 \$ dilué) l'exercice précédent. Le résultat par action plus élevé à l'exercice précédent est dû au gain à la cession de placements.

## EXERCICE 2000 PAR RAPPORT À L'EXERCICE 1999

Les produits d'exploitation sont passés de 162,4 millions de dollars à 229,2 millions de dollars, une hausse de 41,1 % reflétant la croissance exceptionnelle du groupe de la télévision et les produits supplémentaires tirés des acquisitions effectuées au cours de l'exercice. Les charges d'exploitation et charges générales et administratives ont grimpé de 44,5 %, passant de 113,3 millions de dollars à 163,7 millions de dollars. Le programme d'acquisition de la Société a aussi eu une incidence sur les charges. Le BAIIA a enregistré une hausse de 33,4 %, se chiffrant à 65,5 millions de dollars en regard de 49,1 millions de dollars pour l'exercice précédent. Nos marges sur le BAIIA étaient de 28,6% comparativement à 30,2 % pour l'exercice précédent.

### Radio

Les produits d'exploitation du groupe de la radio sont passés de 51,6 millions de dollars en 1999 à 86,2 millions de dollars en 2000, soit une augmentation de 67 %. En 1999, Corus possédait 11 stations de radio, nombre qui était passé à 43 stations à la fin de l'exercice grâce à l'ajout de 3 stations à London, en Ontario, en septembre 1999, de 17 stations en avril 2000 en Ontario (11) et au Québec (6) à la suite de l'acquisition de Diffusion Power, et de 12 autres stations partout au Canada dans le cadre de l'acquisition de WIC en juillet 2000. La croissance de 67 % des produits d'exploitation est attribuable à 62 % aux acquisitions et à 5 % à la croissance interne. Les charges ont crû de 74,5 %, s'élevant à 59,5 millions de dollars en 2000 en regard de 34,1 millions de dollars en 1999. Cette hausse a été induite par l'accroissement du nombre de stations. Le BAIIA exprimé en pourcentage des produits d'exploitation se situait à 31 % en 2000 et à 33,9 % en 1999.

### Télévision

Les produits d'exploitation du groupe de la télévision se sont accrus de 29 %, atteignant 143,0 millions de dollars en 2000 par rapport à 110,8 millions de dollars en 1999. Tous les services de télévision ont contribué à cette forte croissance, laquelle est attribuable aux acquisitions de même qu'aux produits d'exploitation supérieurs des sociétés affiliées grâce à un nombre accru d'abonnés SRD (services de radiodiffusion directe à domicile) et à l'augmentation des revenus publicitaires. Les résultats comprennent également les produits d'exploitation de Treehouse pour un exercice complet en 2000 en regard de produits d'exploitation pour une période de 10 mois pour l'exercice 1999. Les charges se sont élevées à 100,2 millions de dollars comparativement à 79,2 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une hausse de 26,5 %. Le BAIIA et les marges sur le BAIIA sont passés de 31,6 millions de dollars à 42,8 millions de dollars et de 28,5 % à 30,0 % respectivement en raison de l'augmentation des produits d'exploitation et du contrôle des dépenses.

### Frais indirects du siège social

Les frais indirects du siège social se sont élevés à 4,0 millions de dollars pour l'exercice 2000 tandis qu'ils étaient nuls en 1999. Les frais indirects du siège social correspondent à l'excédent des charges qui ne sont pas attribuées aux divisions d'exploitation et constituent la charge que doit maintenant engager Corus pour œuvrer à titre d'entité distincte, et non plus en tant que division de Shaw.

### **Amortissement des immobilisations corporelles**

L'amortissement des immobilisations corporelles est passé de 6,0 millions de dollars en 1999 à 9,0 millions de dollars en 2000, une hausse de 50 %. Cette hausse découle de l'accroissement des immobilisations en raison des acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2000.

### **Amortissement des immobilisations incorporelles**

L'amortissement des immobilisations incorporelles a pour sa part grimpé de 81 %, s'élevant à 13,4 millions de dollars par rapport à 7,4 millions de dollars en 1999. La majorité de cette hausse découle de l'amortissement de l'écart d'acquisition et des licences de radiodiffusion, lesquelles ont fait un bond de 242,6 millions de dollars en 1999 à 754,8 millions de dollars en 2000, par suite de diverses acquisitions.

### **Intérêts débiteurs**

Les intérêts débiteurs s'élevaient à 30,4 millions de dollars en 2000 comparativement à 27,0 millions de dollars en 1999. Ces intérêts débiteurs comprennent les intérêts versés sur la dette à long terme, les commissions d'engagement et les frais de couverture. Notre taux d'intérêt effectif était de 10,2 % pour l'exercice comparativement à 9 % en 1999.

### **Gain à la vente de placements**

La Société a réalisé un gain avant impôts de 197,7 millions de dollars à la vente de placements au cours de l'exercice 2000. En 1999, aucun gain n'avait été enregistré. Le gain était composé de 11,3 millions de dollars à la vente de Headline Sports, de 105,2 millions de dollars à la vente des actions de Liberty Digital Inc. et de 81,2 millions de dollars à la vente des actions de CTV Inc.

### **Autres produits d'exploitation/revenu de dividendes**

Les autres produits d'exploitation représentent des intérêts créditeurs sur les placements et des revenus de dividendes. En 2000, ces autres produits s'élevaient à 9,5 millions de dollars en regard de 2,0 millions de dollars pour l'exercice précédent, une hausse de 348 %. Le taux d'intérêt effectif sur le capital investi était de 5,63 % au cours de l'exercice 2000. En 1999, les autres produits d'exploitation étaient constitués du revenu de dividendes tiré du placement dans WIC.

### **Impôts sur les bénéfices**

Le taux d'imposition effectif pour l'exercice 2000 était de 30 % comparativement à 44 % pour l'exercice 1999. Cette baisse du taux d'imposition au cours de l'exercice 2000 découle du taux d'imposition réel inférieur applicable au gain en capital réalisé à la vente de placements.

### **Quote-part des bénéfices des sociétés émettrices**

La quote-part des bénéfices des sociétés émettrices a enregistré une hausse de 40 %, passant de 1,5 million de dollars en 1999 à 2,1 millions de dollars pour l'exercice 2000. Cette hausse est surtout attribuable aux bénéfices supérieurs de TELETOON.

## **Bénéfice net**

Le bénéfice net a grimpé de 2 008 %, atteignant 156,0 millions de dollars en 2000 en regard de 7,4 millions de dollars en 1999. Le gain réalisé à la vente de placements est responsable de cette hausse importante du bénéfice net.

## **RISQUES ET INCERTITUDES**

### **Incidence de la réglementation sur les résultats d'exploitation de Corus**

Les activités commerciales de radio et de télévision de Corus sont réglementées par le CRTC en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* et, donc, les résultats d'exploitation de Corus peuvent être affectés par des modifications de la réglementation et les décisions du CRTC. Cette réglementation a trait, entre autres, aux licences d'exploitation de stations de radio et de télévision et aux tarifs que Corus peut demander pour ses services de télévision spécialisée, s'ils sont distribués dans le cadre du service de base. Les stations de radio de Corus doivent également répondre aux exigences de fonctionnement technique en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* et la réglementation en découlant. Les modifications de la réglementation se rapportant aux activités commerciales de Corus, dont les décisions prises par le CRTC concernant les activités de Corus (comme l'octroi ou le renouvellement de licences, les décisions quant aux frais d'abonnement que Corus peut demander à ses clients, ou l'octroi de licences additionnelles de distribution, de radiodiffusion ou de programmation à des concurrents dans les marchés de Corus) ou les changements d'interprétation de règlements existants par les tribunaux ou le CRTC pourraient avoir des effets néfastes importants sur les activités et les résultats d'exploitation de Corus.

De plus, afin de demeurer admissible en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur la radiocommunication*, il y a des limites à respecter quant à la propriété d'actions de catégorie A comportant droit de vote de Corus certains cas, le conseil d'administration de Corus peut refuser d'émettre des actions de catégorie A comportant droit de vote de Corus ou refuser d'enregistrer le transfert d'actions de catégorie A comportant droit de vote de Corus à toute personne qui n'est pas canadienne ou peut vendre les actions de catégorie A comportant droit de vote de Corus d'un non-Canadien comme s'il en était propriétaire.

### **Concurrence et évolution technologique**

Corus fait face à une concurrence très vive dans tous les secteurs de son entreprise. Le défaut de Corus de livrer concurrence dans ces secteurs pourrait avoir une incidence néfaste importante sur ses résultats d'exploitation. Le succès financier de l'entreprise de télévision spécialisée de Corus repose à la fois sur les revenus publicitaires et sur les frais d'abonnement. Nombre de radiodiffuseurs et de réseaux de télévision spécialisée livrent concurrence à Corus pour les revenus publicitaires, et le fait que Corus ne parvienne pas à s'accaparer d'une part suffisante de ces revenus pourrait avoir une incidence négative importante sur ses résultats d'exploitation. De plus, la concurrence parmi les services de télévision spécialisée au Canada est grandement tributaire des prix offerts, de la commercialisation et du soutien publicitaire ainsi que d'autres encouragements aux câblodistributeurs et autres transporteurs pour qu'ils positionnent et groupent favorablement les services auprès des abonnés. De même, le CRTC a octroyé des licences pour un certain nombre de services spécialisés à l'égard de la distribution numérique qui accroît la concurrence. Le défaut de Corus de livrer une concurrence efficace dans le secteur des services de télévision spécialisée pourrait avoir une grave incidence sur ses résultats d'exploitation.

Le succès financier de chacune des stations de radio de Corus dépend principalement de sa part des revenus publicitaires globaux au sein de son marché géographique, de ses dépenses promotionnelles et autres dépenses engagées pour s'accaparer des revenus et de la force économique de son marché géographique. Les revenus publicitaires radiophoniques de Corus sont à leur tour grandement tributaires des cotes d'écoute. D'autres stations peuvent changer leur grille de programmation pour concurrencer directement les stations de Corus sur le plan des auditeurs et des annonceurs ou lancer d'intenses campagnes de promotion à l'appui de grilles déjà fort compétitives. Si un concurrent, surtout un concurrent qui dispose d'imposantes ressources financières, tentait une telle concurrence, les cotes d'écoute de la station de Corus visée pourraient être gravement affectées, ce qui donnerait lieu à des produits d'exploitation inférieurs.

La radiodiffusion fait aussi l'objet de la concurrence des médias électroniques et imprimés. Les annonceurs éventuels peuvent décider de faire de la publicité au moyen de la télédiffusion, des systèmes de télévision par câble (qui peuvent offrir une exposition concurrente sur un certain nombre de réseaux permettant d'accroître l'auditoire potentiel), des quotidiens, des hebdomadaires ou des journaux distribués gratuitement, d'autres médias imprimés, de publipostage ou des services informatiques en ligne plutôt que de la publicité radiophonique. Les médias ciblent couramment les clients de leurs concurrents, et les annonceurs retirent souvent leur argent à la radio pour l'investir dans d'autres médias, et vice-versa. Par conséquent, rien ne garantit que les stations de radio de Corus pourront maintenir ou accroître leur part actuelle de l'auditoire et leur part des revenus publicitaires.

### **Risques associés à la production de films et d'émissions de télévision**

Chaque production est un travail artistique distinct et son succès commercial est déterminé surtout par l'accueil de l'auditoire, qui ne peut être prédit avec exactitude. L'accueil de l'auditoire est fonction non seulement de la réaction aux éléments artistiques d'un film ou d'une émission de télévision, mais aussi du type et de l'étendue des activités de promotion et de marketing, de la qualité et de l'acceptation des autres émissions concurrentes, des conditions économiques générales et d'autres facteurs, qui peuvent varier rapidement et sur un grand nombre desquels Corus n'exerce aucun contrôle. Par conséquent, le succès économique d'une production n'est jamais certain.

La production de films et d'émissions de télévision exigent un montant élevé de capitaux. Des facteurs comme les conflits de travail, les changements technologiques ou d'autres bouleversements touchent des aspects de la production qui peuvent influencer sur Nelvana ou ses partenaires de coproduction et entraîner des dépassements de coûts et retarder sinon gêner le parachèvement de la production.

Les risques financiers existent pour les productions relativement aux crédits d'impôt et aux traités de coproduction. Le montant global des crédits d'impôt gouvernementaux qu'un projet peut recevoir peut constituer une partie importante du budget de production et peut représenter autant que 20 % du total des coûts budgétés. Rien n'assure que les crédits d'impôt gouvernementaux et les programmes d'aide au financement de l'industrie continueront d'être disponibles aux niveaux actuels ou que les projets de production de Nelvana continueront d'y être admissibles. De même, la majorité des productions de Nelvana sont des coproductions comportant des traités internationaux qui permettent à Nelvana d'avoir accès à du financement étranger et de réduire son risque de production ainsi que d'avoir droit aux crédits d'impôt du gouvernement canadien. Si un traité existant entre le Canada et le gouvernement de l'un des partenaires actuels de la coproduction devait être abandonné, une coproduction ou plus présentement en cours devrait peut-être aussi être abandonnée. Perdre la possibilité de participer à des coproductions pourrait

avoir un effet néfaste important sur les capacités de production de Nelvana et le financement des productions.

Les résultats d'exploitation des activités de production et de distribution de toute période dépendent du nombre, du moment de diffusion et du succès commercial des émissions de télévision et des longs métrages livrés ou offerts aux divers médias, aucun de ces facteurs ne pouvant être prédit avec certitude. Par conséquent, les produits actuels provenant de la production et de la distribution peuvent fluctuer considérablement d'une période à l'autre et les résultats d'une période ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats des périodes futures. Les flux de trésorerie peuvent également varier et ne pas évoluer dans le même sens que les produits d'exploitation constatés.

Les produits d'exploitation tirés de la bibliothèque de programmes du secteur de la production et de la distribution peuvent varier considérablement d'un exercice à l'autre, selon le territoire géographique et l'année de production. Pour Nelvana, le choix du moment où vendre ses produits de bibliothèque dans certains territoires dépendra des perspectives de marché dans le territoire en question et de la disponibilité du produit dans le territoire qui dépend de l'ampleur et des conditions de toute vente antérieure dans ce territoire.

#### **Risques associés aux activités d'édition**

Comme c'est courant dans le secteur de l'édition, les ventes générées par Klutz et Kids Can Press sont saisonnières. Une partie importante des ventes se fait aux détaillants en prévision de la période des Fêtes. Des conditions néfastes du marché ou une conjoncture économique peu invitante au cours de cette période peuvent porter atteinte aux résultats de l'exercice entier.

#### **Risque de change**

Une part considérable des produits et charges d'exploitation de la division du contenu est libellée en monnaies autres que le dollar canadien et est donc assujettie aux fluctuations des taux de change. Environ 20 % du total des produits d'exploitation de Corus est en monnaies étrangères, la majorité étant en dollars américains. Le risque de change est atténué parce que la capacité nette d'autofinancement est une couverture naturelle contre l'intérêt sur la dette libellée en dollars américains.

#### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt découle des fluctuations des taux d'intérêt sur les retraits en vertu de notre facilité de crédit renouvelable de premier rang. Corus a conclu des swaps combinés de taux d'intérêt et de devises afin de fixer 37 % de la dette à taux flottant. Corus ne participe à aucune négociation à des fins spéculatives.

#### **Contrôle de Corus par la famille Shaw**

JR Shaw ainsi que des membres de sa famille et les sociétés détenues ou contrôlées par JR Shaw et les membres de sa famille (le « groupe JR Shaw ») possèdent actuellement environ 79 % des actions de catégorie A comportant droit de vote de Corus en circulation. Les porteurs des actions de cette catégorie sont les seuls admis à voter en tout temps. Tant que le groupe JR Shaw détient une majorité des actions de catégorie A comportant droit de vote de Corus, il continuera d'être en mesure d'élire tous les membres du conseil d'administration et de destituer tout administrateur, sans nécessité de motif valable, sans convoquer d'assemblée extraordinaire. De plus, la

concentration de l'actionnariat et du droit de vote peut avoir pour effet de retarder ou d'empêcher un changement de contrôle de Corus qui aurait pu s'avérer avantageux pour les porteurs d'actions sans droit de vote de Corus. Ainsi, le groupe JR Shaw exercera un contrôle à l'égard de toutes les questions concernant Corus, dont :

- la composition du conseil d'administration de Corus, et, ce faisant, toutes les décisions relatives à l'orientation et aux politiques commerciales de Corus, notamment la nomination et la destitution des dirigeants;
- la répartition des possibilités d'affaires souhaitable pour Corus;
- les décisions relatives aux fusions et autres regroupements d'entreprises;
- l'acquisition ou la cession d'actifs par Corus;
- le financement de Corus;
- le versement de dividendes à l'égard des actions ordinaires de Corus.

Le groupe JR Shaw peut exercer son contrôle à l'égard de Corus en fonction d'intérêts qui divergent de ceux des autres investisseurs. Par exemple, le groupe JR Shaw peut se montrer plus intéressé que les autres investisseurs à vendre Corus ou peut souhaiter que Corus adopte des stratégies différentes de celles soutenues par les autres investisseurs.

La totalité des actions de catégorie A comportant droit de vote de Corus détenues par le groupe JR Shaw sont assujetties à une convention de vote en fidéicommiss conclue par les membres du groupe. Les droits de vote rattachés à ces actions de catégorie A comportant droit de vote de Corus sont exercés par le représentant d'un comité constitué de cinq fiduciaires.

**Des actes posés par le conseil d'administration de Corus pourraient retarder ou empêcher une acquisition de cette dernière, ce qui pourrait réduire la valeur des actions de catégorie B sans droit de vote.**

Le conseil d'administration de Corus a le pouvoir d'émettre des actions privilégiées et d'en déterminer la désignation, les droits, les conditions et les restrictions, notamment le droit de vote et le droit aux dividendes, sans que les actionnaires ne soient appelés à voter ou à agir, ce qui pourrait servir à diluer l'actionnariat d'un éventuel acquéreur hostile. Les droits des porteurs d'actions sans droit de vote de Corus sont assujettis aux droits des porteurs de toute action privilégiée pouvant être émise et pourraient en être gravement affectés.

## **SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT**

### **Flux de trésorerie**

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont établis à 159,2 millions de dollars pour l'exercice 2001 en regard de 54,3 millions de dollars à l'exercice 2000, une hausse de 193 %. Cette amélioration est due aux flux de trésorerie provenant des diverses acquisitions des exercices 2000 et 2001.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement de l'exercice 2001 se sont élevées à 814,5 millions de dollars. Les liquidités ont été surtout utilisées pour les ajouts d'immobilisations corporelles, les paiements des droits sur les émissions, les ajouts de placements dans des films, les charges constatées d'avance, les acquisitions d'entreprises et les placements décrits ci-dessous :

- Les dépenses en capital se sont élevées à 37,0 millions de dollars au cours de l'exercice 2001 contre 10,0 millions de dollars à l'exercice 2000. L'accroissement des dépenses en immobilisations découle de nos activités importantes d'acquisition aux exercices 2000 et

2001 ainsi que du remplacement normal des immobilisations corporelles existantes et des améliorations qui leur sont apportées.

- Le paiement des droits sur les émissions a totalisé 63,9 millions de dollars à l'exercice 2001 et 32,2 millions de dollars à l'exercice 2000. Les dépenses annuelles liées aux droits sur les émissions varieront selon la disponibilité du matériel, le coût, la durée des contrats de licence et le succès de l'émission. Les dépenses en 2001 se sont considérablement accrues en raison de la réorganisation des services de télévision payante en six canaux thématiques lancés sous la raison Movie Central.
- Les ajouts aux placements dans des films de 95,6 millions de dollars en 2001 ont trait aux coûts des émissions de télévisions et des films produits à l'interne chez Nelvana.
- Les ajouts aux charges constatées d'avance de 13,0 millions de dollars en 2001 ont trait aux frais de démarrage associés au lancement de cinq canaux spécialisés numériques et aux coûts de réorganisation des diverses stations de radio et de Movie Central.
- L'utilisation des liquidités pour les acquisitions d'entreprises et placements importants à l'exercice 2001 a totalisé 723 millions de dollars (290 millions de dollars en 2000). Les principales acquisitions d'entreprises ont consisté en Nelvana (332 millions de dollars) et en Métromédia (129 millions de dollars) et les principaux placements ont compris 110 millions de dollars pour les actions des catégories A et B de Astral Media inc. et une avance de 150 millions de dollars pour l'acquisition de WTN. En 2000, les placements principaux comprenaient les acquisitions suivantes : 114 millions de dollars pour Diffusion Power, 120,9 millions de dollars pour les actifs de WIC, 39,5 millions de dollars pour l'achat de 29,9 % de Métromédia et 15,5 millions de dollars pour l'achat d'environ 5,7 %, après dilution, de Nelvana Limited.

Corus a pu financer ces nouveaux placements grâce au produit brut de 136 millions de dollars réalisé à la vente de CHAU-TV (8,8 millions de dollars) et de The Family Channel Inc. (127 millions de dollars). En 2000, Corus a réalisé un produit brut comptant de 654 millions de dollars à la vente de ses participations dans Headline Sports, Liberty Digital Inc./CTV Inc. et de son placement dans WIC dans le cadre de l'acquisition finale de l'actif de WIC.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont totalisé 291,9 millions de dollars à l'exercice 2001. La dette à long terme, déduction faite des remboursements, s'est accrue de 195 millions de dollars pour achever les acquisitions entreprises au cours de l'année et financer la production accrue d'émissions de télévision et de films. En outre, Corus a signé un contrat d'emprunt à court terme pour un montant de 89,5 millions de dollars qui est garanti par une partie du placement de la société dans Astral Media. Au cours de l'exercice 2000, des flux de trésorerie de 2,9 millions de dollars ont servi à rembourser la dette à long terme. Jusqu'à présent, la capacité d'autofinancement de Corus lui a permis de financer ses dépenses en immobilisations autres que les acquisitions.

### **Dette à long terme**

Le 1<sup>er</sup> septembre 1999, Corus a conclu un contrat relatif à une facilité de crédit renouvelable dégressive de 600 millions de dollars avec un syndicat de banques à charte canadiennes. La première tranche de la facilité de crédit consiste en un prêt à terme renouvelable dégressif venant à échéance le 31 août 2006 à hauteur de 600 millions de dollars moins tout montant emprunté en vertu de la seconde tranche. La seconde tranche est un prêt à terme dégressif pouvant atteindre

300 millions de dollars ou le montant équivalent en dollars américains. Un pour cent du capital du prêt à terme dégressif est exigible chaque année pendant sept ans, le solde étant dû le 31 août 2007. Les taux d'intérêt sur les deux facilités sont établis d'après le taux des acceptations bancaires canadiennes et au LIBOR en dollars US. En vertu de la facilité de crédit, Corus doit maintenir certains ratios financiers, et sa capacité ainsi que celle de ses filiales à contracter une dette, accorder des garanties, céder des biens, modifier la nature de leurs activités, participer à des regroupements d'entreprises ou effectuer certaines distributions sont limitées. Au 31 août 2001, la facilité de crédit renouvelable à terme décroissant a été entièrement utilisée. L'emprunt à terme décroissant comprend une somme de 147 millions de dollars américains qui a fait l'objet d'une couverture à un taux de 1,44 \$ (211,7 millions de dollars CA). La facilité de crédit porte intérêt à un taux moyen pondéré de 8,7 %, et le taux d'intérêt sur la composante couverte a été fixé à 11,4 % jusqu'au 31 août 2005.

Au cours de l'exercice 2001, Corus a garanti une facilité d'emprunt de premier rang additionnelle de 150 millions de dollars auprès d'un syndicat de banques à charte canadiennes. Au 31 août 2001, Corus avait une dette à long terme totale impayée de 621 millions de dollars, reflétant un ratio dette à long terme/BAIIA de 4,8 sur 1. Corus avait un ratio négatif dette/BAIIA au 31 août 2000. L'accroissement de la dette est surtout dû aux acquisitions effectuées durant l'exercice. La direction considère le niveau actuel de la dette à long terme comme raisonnable. Sur une base pro forma pour 12 mois, le ratio dette à long terme/BAIIA est de 4,1 sur 1.

Corus pense que ses facilités de crédit actuelles et ses résultats d'exploitation lui permettront de financer ses activités et ses engagements, y compris les avantages du CRTC dans un avenir rapproché.

#### **Capital social**

Le capital social à l'exercice 2001 s'est accru de 211,8 millions de dollars par suite de l'émission par Corus de 5 048 000 actions de catégorie B sans droit de vote à 41,81 \$ l'action afin de parachever l'acquisition de Nelvana et des options d'achat d'actions qui sont exercées. À l'exercice 2000, Corus avait émis 7 125 000 actions de catégorie B sans droit de vote à 28,05 \$ l'action afin de réaliser l'acquisition de WIC.

### **ÉNONCÉS COMPTABLES RÉCENTS**

#### **a) *SOP 00-2 Accounting by producers or distributors of films***

En juin 2000, le Financial Accounting Standards Board des États-Unis a publié l'énoncé de position 00-2 [« SOP 00-2 »] intitulé *Accounting by Producers or Distributors of Films*, qui comporte des directives sur les PCGR américains à l'intention de tous les producteurs ou distributeurs possédant ou détenant des droits quant à la distribution ou l'exploitation de films. La nouvelle norme s'applique aux états financiers des exercices commençant après le 15 décembre 2000. La Société adoptera le SOP 00-2 à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2001 et estime que l'incidence cumulative des modifications des principes comptables entraînées par l'adoption du SOP 00-2 se traduira par un rajustement des bénéfices non répartis, aux fins des PCGR canadiens, d'environ 5 000 000 \$ à 7 000 000 \$. Aux fins des PCGR américains, l'incidence aurait été enregistrée comme une diminution du bénéfice net pour l'exercice se terminant le 31 août 2001.

#### **b) *Chapitre 3500 du Manuel de l'ICCA – Résultat par action***

En janvier 2001, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a approuvé la norme révisée pour le calcul du résultat par action. La nouvelle norme s'applique pour l'exercice

commençant le 1<sup>er</sup> septembre 2001. La Société prévoit que l'adoption de la nouvelle norme aura un effet négligeable sur ses états financiers.

**c) *Chapitre 1581 du Manuel de l'ICCA – Regroupements d'entreprises et Chapitre 3062 du Manuel de l'ICCA – Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels***

En juin 2001, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a approuvé les normes finales sur les regroupements d'entreprises [« chapitre 1581 du Manuel de l'ICCA »] et les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels [« chapitre 3062 du Manuel de l'ICCA »]. Ces normes introduiront des modifications comptables pour les regroupements d'entreprises et l'écart d'acquisition. Le chapitre 1581 du Manuel de l'ICCA exige que la méthode de l'achat pur et simple soit employée pour tous les regroupements d'entreprises effectués après le 30 juin 2001. L'utilisation de la méthode de la fusion d'intérêts communs sera interdite. Le chapitre 3062 du Manuel de l'ICCA modifie la comptabilisation de l'écart d'acquisition passant de la méthode de l'amortissement à la méthode de la perte de valeur uniquement. Ainsi, l'amortissement de l'écart d'acquisition, y compris l'écart d'acquisition comptabilisé pour les regroupements d'entreprises passés, cessera à l'adoption de ces normes. Les chapitres 1581 et 3062 du Manuel de l'ICCA seront applicables aux exercices commençant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002. Cependant, l'adoption anticipée est permise pour les sociétés avec des exercices commençant à partir du 1<sup>er</sup> avril 2001. La Société prévoit adopter les chapitres 1581 et 3062 du Manuel de l'ICCA en date du 1<sup>er</sup> septembre 2001 et elle cessera donc l'amortissement des licences de radiodiffusion et de l'écart d'acquisition. L'incidence devrait entraîner une augmentation du bénéfice net pour l'exercice se terminant le 31 août 2002 de 48 000 000 \$ [39 000 000 \$ en 2001]. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence du changement de convention comptable en ce qui touche le test transitoire donnant lieu à la constatation de toute perte de valeur comme un rajustement des bénéfices non répartis à l'ouverture.

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés ci-joints de Corus Entertainment Inc. et toute l'information contenue dans le présent rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus. Lorsqu'il était possible d'appliquer d'autres méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle a jugées les plus appropriées dans les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis, puisqu'ils renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement, à tous les égards importants. La direction a également préparé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel et s'est assurée de sa concordance avec les états financiers.

Corus Entertainment Inc. maintient des systèmes de contrôles internes comptables et administratifs de qualité supérieure, moyennant un coût raisonnable. Ces systèmes ont pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est pertinente, fiable et exacte et que l'actif de la société est correctement comptabilisé et bien protégé.

Le conseil d'administration est chargé d'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le conseil s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité de vérification.

Le comité de vérification est nommé par le conseil d'administration, et la majorité de ses membres sont des administrateurs externes. Le comité rencontre périodiquement la direction, ainsi que les vérificateurs externes, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, des questions de vérification et des questions de présentation de l'information financière, de s'assurer que chaque partie remplit correctement ses fonctions et d'examiner le rapport annuel, les états financiers et le rapport des vérificateurs externes. Le comité fait part de ses constatations au conseil d'administration lorsqu'il approuve la publication des états financiers à l'intention des actionnaires. De plus, le comité étudie, afin de soumettre à l'examen du conseil d'administration et à l'approbation des actionnaires, la nomination des vérificateurs externes ou le renouvellement de leur mandat.

Les états financiers ont été vérifiés, au nom des actionnaires, par les vérificateurs externes Ernst & Young s.r.l., conformément aux normes de vérification généralement reconnues, Ernst & Young s.r.l. a librement et pleinement accès au comité de vérification.



Le président et chef de la direction,  
John M. Cassaday



Le vice-président principal et chef des finances,  
Thomas C. Peddie

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de  
**Corus Entertainment Inc.**

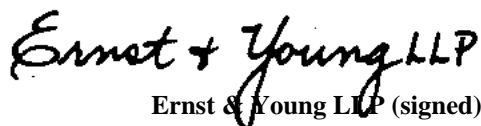
Nous avons vérifié les bilans consolidés de **Corus Entertainment Inc.** (la « Société ») aux 31 août 2001 et 2000 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates ainsi que les états consolidés des résultats et du placement net et des flux de trésorerie de **Shaw Communications Inc.** – division **Corus Entertainment** (la « division ») pour l'exercice terminé le 31 août 1999. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 août 2001 et 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates ainsi que des résultats d'exploitation de la division et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 août 1999 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comme il est décrit à la note 1, la division comprend la division des divertissements de **Shaw Communications Inc.** La division n'avait pas de statut juridique jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1999, date à laquelle elle est devenue une société distincte, cotée en bourse portant la raison sociale **Corus Entertainment Inc.**

Toronto, Canada  
le 12 octobre 2001

  
Ernst & Young LLP (signed)  
Comptables agréés

**Corus Entertainment Inc.**

**BILANS CONSOLIDÉS**

[voir mode de présentation- note 1]

Aux 31 août

[en milliers de dollars canadiens]	2001 \$	2000 \$
<b>ACTIF [note 15]</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Espèces et quasi-espèces	—	372 348
Débiteurs [notes 6 et 24]	175 009	72 076
Charges payées d'avance et autres charges	13 995	11 248
Stocks [note 7]	24 731	—
Droits de diffusion et droits cinématographiques	48 753	30 215
<b>Total de l'actif à court terme</b>	<b>262 488</b>	<b>485 887</b>
Crédits d'impôts à recevoir	30 995	—
Placements et autres actifs [notes 4 et 8]	319 754	94 345
Immobilisations, montant net [note 9]	104 944	67 401
Droits de diffusion et droits cinématographiques	14 329	8 049
Placements dans des films [note 10]	160 056	3 494
Charges constatées d'avance [note 11]	36 947	15 054
Licences de radiodiffusion et écart d'acquisition [note 12]	1 349 017	754 773
	<b>2 278 530</b>	<b>1 429 003</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Découvert bancaire	6 536	—
Créditeurs et charges à payer [notes 13 et 24]	140 302	73 352
Impôts sur les bénéfices à payer	25 736	12 767
Passifs d'impôts futurs [note 17]	10 687	6 904
Emprunt titrisé [note 14]	89 500	—
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme [note 15]	6 382	3 000
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>279 143</b>	<b>96 023</b>
Dette à long terme [notes 1 et 15]	614 419	294 355
Crédits reportés	56 244	39 350
Passifs d'impôts futurs [note 17]	155 053	171 463
Part des actionnaires sans contrôle	1 456	1 134
<b>Total du passif</b>	<b>1 106 315</b>	<b>602 325</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social [note 16]	882 516	670 694
Bénéfices non répartis [note 1]	288 759	155 984
Rajustement cumulatif pour conversion	940	—
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 172 215</b>	<b>826 678</b>
	<b>2 278 530</b>	<b>1 429 003</b>

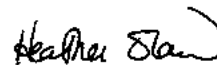
Engagements [notes 15, 16 et 23]

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil,



John M. Cassaday  
Administrateur



Heather A. Shaw  
Administrateur

**Corus Entertainment Inc.**

**ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES  
NON RÉPARTIS/DU PLACEMENT NET**

Exercices terminés les 31 août

[en milliers de dollars canadiens]	2001 \$	2000 \$	1999 \$
<b>Produits [notes 22 et 24]</b>	<b>556 825</b>	229 230	162 379
Charges d'exploitation et charges générales et administratives [note 24]	<b>427 688</b>	163 694	113 288
<b>Bénéfice d'exploitation avant ce qui suit</b>	<b>129 137</b>	65 536	49 091
Amortissement des immobilisations corporelles [note 9]	<b>19 960</b>	8 995	6 023
Amortissement des immobilisations incorporelles [notes 11 et 12]	<b>45 761</b>	13 383	7 442
Intérêts sur la dette à long terme [notes 1 et 15]	<b>47 328</b>	30 445	27 000
Gain à la vente de placements [note 4]	<b>(103 125)</b>	(197 679)	—
Autres produits	<b>(6 895)</b>	(8 264)	—
Revenu de dividendes des entités émettrices	<b>(2 121)</b>	(1 190)	(2 077)
<b>Bénéfice avant impôts sur les bénéfices</b>	<b>128 229</b>	219 846	10 703
Charge fiscale (recouvrement d'impôts) [note 17]	<b>(2 283)</b>	65 770	4 716
<b>Bénéfice avant quote-part du bénéfice des entités émettrices et part des actionnaires sans contrôle</b>	<b>130 512</b>	154 076	5 987
Quote-part du bénéfice des entités émettrices	<b>2 585</b>	2 108	1 507
Part des actionnaires sans contrôle	<b>(322)</b>	(200)	(119)
<b>Bénéfice net</b>	<b>132 775</b>	155 984	7 375
 Bénéfices non répartis/placement net au début de l'exercice [note 1]	 <b>155 984</b>	 —	 395 255
Placement effectué par Shaw durant l'exercice	—	—	68 209
<b>Bénéfices non répartis/placement net à la fin de l'exercice [note 1]</b>	<b>288 759</b>	155 984	470 839
 <b>Résultat par action [notes 1 et 2]</b>			
De base	<b>3,20 \$</b>	4,67 \$	—
Dilué	<b>3,14 \$</b>	4,59 \$	—
 <b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation [en milliers]</b>			
De base	<b>41 539</b>	33 379	—
Dilué	<b>42 429</b>	34 096	—

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

**Corus Entertainment Inc.**

**ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Exercices terminés les 31 août

	2001	2000	1999
[en milliers de dollars canadiens]	\$	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
Bénéfice net	132 775	155 984	7 375
Éléments hors caisse			
Amortissement des immobilisations corporelles	19 960	8 995	6 023
Amortissement des licences de radiodiffusion et de l'écart d'acquisition	42 232	11 431	6 775
Amortissement des droits de diffusion et des droits cinématographiques et des placements dans des films	117 582	21 141	24 240
Autre amortissement	3 529	1 952	667
Impôts sur les bénéfices futurs	(53 531)	54 171	(2 309)
Gain à la vente de placements	(103 125)	(197 679)	—
Quote-part du bénéfice des entités émettrices, déduction faite des dividendes reçus	(2 585)	(2 108)	(627)
Dévaluation des actifs	1 529	—	—
Part des actionnaires sans contrôle	322	200	119
Divers	468	217	—
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>159 156</b>	<b>54 304</b>	<b>42 263</b>
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement liée à l'exploitation <i>[note 20]</i>	(13 828)	19 747	(6 899)
Divers	4 876	—	—
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>150 204</b>	<b>74 051</b>	<b>35 364</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Ajouts aux immobilisations corporelles	(37 045)	(9 975)	(6 535)
Produit net de la vente de placements	2 273	654 094	—
Produit net des désinvestissements dans des entreprises <i>[note 4]</i>	135 684	—	—
Acquisitions d'entreprises, déduction faite des dépôts <i>[notes 3 et 4]</i>	(462 696)	(239 361)	—
Acquisitions de placements	(283 382)	(63 654)	(59 754)
Paiement des droits de diffusion et des droits cinématographiques	(63 937)	(32 241)	(26 430)
Ajouts aux placements dans des films	(95 628)	—	—
Ajouts aux charges constatées d'avance	(13 022)	(8 907)	(1 624)
Dividendes reçus	400	860	—
Divers	2 888	(163)	—
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(814 465)</b>	<b>300 653</b>	<b>(94 343)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Augmentation (diminution) du découvert bancaire	6 536	—	(8 969)
Augmentation du placement net effectué par Shaw	—	—	68 209
Augmentation de l'emprunt titrisé	89 500	—	—
Augmentation de la dette à long terme	308 829	336	—
Remboursement de la dette à long terme	(113 752)	(2 953)	—
Émission d'actions	800	—	—
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>291 913</b>	<b>(2 617)</b>	<b>59 240</b>
<b>Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces durant l'exercice</b>	<b>(372 348)</b>	<b>372 087</b>	<b>261</b>
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	372 348	261	—
<b>Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice</b>	<b>—</b>	<b>372 348</b>	<b>261</b>
<b>Flux de trésorerie par action <i>[note 20]</i></b>			
De base	3,83 \$	1,63 \$	—
Diluée	3,77 \$	1,59 \$	—

**Renseignements additionnels sur les flux de trésorerie *[note 20]***

*Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.*

## **Corus Entertainment Inc.**

# **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

## **1) MODE DE PRÉSENTATION**

Corus Entertainment Inc. [« Corus » ou la « Société »] est une société canadienne diversifiée dans le secteur des radiocommunications et du divertissement. La Société est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et ses actions sont inscrites à la bourse de Toronto et à celle de New York. Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction au coût historique conformément aux principes comptables généralement reconnus [« PCGR »] du Canada.

Jusqu'au 31 août 1999, Corus n'avait pas de statut ni d'existence juridique parce qu'elle exerçait ses activités à titre de division Corus Entertainment [la « division »] de Shaw Communications Inc. [« Shaw »].

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 1999, les actionnaires de Shaw ont approuvé un arrangement [« l'arrangement »] visant à diviser Shaw en deux sociétés ouvertes distinctes : Shaw Communications Inc. et Corus Entertainment Inc. L'arrangement a entraîné le transfert de la division à Corus.

Avant l'arrangement, la totalité des prêts et du financement à la division provenait de Shaw. Le total cumulatif net de ce financement ne comprenait pas une dette de 300 000 000 \$ décrite dans le paragraphe suivant, représentée dans les comptes de la division à titre de placement net effectué par Shaw de 470 839 000 \$ au 31 août 1999. Dans le cadre de l'arrangement, le placement net de Shaw a été échangé contre 1 907 665 actions de catégorie A comportant droit de vote et 28 492 618 actions de catégorie B sans droit de vote de Corus pour une valeur attribuée de 470 839 000 \$. L'arrangement était comptabilisé selon la méthode de la continuité des intérêts communs en vertu de laquelle le capital social de la Société est fondé sur la valeur comptable des actifs nets de la division. Conséquence de la capitalisation de la Société, le résultat par action ne s'applique qu'à la période suivant le 31 août 1999.

Après l'entrée en vigueur de l'arrangement, Corus a retiré 300 000 000 \$ sur sa propre facilité de crédit et remboursé la dette de 300 000 000 \$ due à Shaw. L'intérêt a été affecté à la division pour l'exercice 1999 d'après une dette moyenne de 300 000 000 \$ au coût d'emprunt moyen de Shaw représentant 9 % par année pour l'exercice terminé le 31 août 1999.

Aux fins de comparaison, les états financiers consolidés des résultats, du placement net et des flux de trésorerie de la division sont présentés pour l'exercice terminé le 31 août 1999. Les états financiers de la division ne donnent pas nécessairement une idée représentative des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie ou de la situation financière qui auraient été enregistrés si la division avait été exploitée comme une entité indépendante à la date et à la période indiquées.

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

### **2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction au coût historique conformément aux PCGR du Canada. Les incidences des différences dans l'application des PCGR du Canada et des PCGR des États-Unis aux états financiers de la Société sont décrits à la note 21.

#### **Périmètre comptable**

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Corus et de toutes ses filiales, qui lui appartiennent en propriété exclusive, sauf Country Music Television Ltd. [détenue à 80 %], DMX Music Ltd. [détenue à 80 %] et DMX Partnership [détenue à 80 %]. Les opérations et les soldes intersociétés sont éliminés lors de la consolidation. Les résultats d'exploitation des filiales acquises au cours de l'exercice sont inclus depuis leur date respective d'acquisition.

#### **Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR du Canada exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les valeurs constatées des actifs et passifs et la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et les valeurs constatées des produits et charges au cours des périodes visées. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

#### **Constatation des produits**

Les produits de la publicité à la radio et à la télévision spécialisée et de la publicité-médias sont constatés dans la période où la publicité est diffusée en vertu des contrats de radiodiffusion.

Les produits tirés des frais d'abonnement des sociétés affiliées sont constatés dans la mesure où le service a été offert en vertu des contrats de distribution.

Les produits tirés de la distribution et de l'octroi de licence des droits d'exploitation brevetés des longs métrages, de la télévision en réseau, de la télévision syndiquée, de la télévision payante par câble, et du vidéo à domicile sont constatés lorsque l'épisode de l'émission ou le film est prêt à être livré, la période de la licence a commencé et certaines autres conditions ont été respectées. Le montant reçu à l'avance de l'épisode de l'émission ou du film prêt à être livré est constaté comme un crédit reporté.

Les produits tirés des contrats de licence sur les marchandises, les droits d'auteur et autres redevances, qui peuvent prévoir des avances non remboursables, sont constatés lorsque la période couverte par la licence a commencé et que le recouvrement semble assuré.

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

Les produits tirés de la vente de livres sont constatés au moment de l'expédition, déduction faite d'une provision estimative pour rendus. Les produits tirés de la vente des droits d'auteur d'une filiale, lorsqu'ils peuvent être calculés, sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Lorsque les montants ne peuvent être calculés, ils sont constatés à la réception des fonds. Les subventions pour des projets précis sont constatées lorsque les produits sont obtenus.

### **Espèces et quasi-espèces**

Les espèces et quasi-espèces incluent l'encaisse et les dépôts à court terme ayant des échéances inférieures à trois mois.

### **Stocks**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant calculé selon la méthode du premier entré premier sorti. Le coût inclus le coût des matières premières, de la main-d'œuvre et les frais indirects correspondants.

### **Placements**

Les placements dans des entités sur lesquelles la Société exerce une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Les placements dans des coentreprises et des sociétés en commandite que la Société contrôle conjointement sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les autres placements sont inscrits au coût et dévalués seulement lorsque la baisse de valeur est permanente.

Les acquisitions assujetties à l'approbation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes [le « CRTC »] sont enregistrées au coût jusqu'à ce que l'approbation soit reçue et elles sont ensuite comptabilisées selon la nature du placement effectué.

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs comme suit :

<b>Actifs</b>	<b>Durée de vie utile estimative</b>
Équipement de tête de ligne pour la radiodiffusion	10 ans
Équipement de production	5 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Immeubles	20 à 40 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier et accessoires	7 ans
Autres actifs	4 à 10 ans

### **Droits de diffusion et droits cinématographiques**

Les droits de diffusion et droits cinématographiques représentent les coûts de contrats acquis auprès de tiers pour la radiodiffusion d'émissions télévisées et de longs métrages. Les actifs et passifs liés à ces droits sont inscrits lorsque le coût des droits est connu et calculable de manière raisonnable, le matériel de l'émission est accepté par la Société conformément au contrat de licence et le matériel est offert à la Société pour diffusion. Ces coûts sont amortis sur leur durée à mesure que les émissions ou les longs métrages sont diffusés. Les droits de diffusion et les droits cinématographiques sont comptabilisés au moindre du coût moins l'amortissement cumulé et la valeur de récupération nette.

L'amortissement des droits de diffusion et des droits cinématographiques est inclus dans les charges d'exploitation et les charges générales et administratives et a été présenté séparément dans les états consolidés des flux de trésorerie.

### **Placements dans des films**

Les placements dans des films représentent les coûts des projets en cours d'élaboration, des projets en cours et les coûts non amortis de films et d'émissions télévisées privés qui ont été produits par la Société ou dont la Société a acquis les droits de distribution. Ces coûts comprennent les dépenses liées au développement et à la production, les frais de studio et autres coûts correspondants qui devraient entraîner des avantages pour les périodes futures.

La méthode de l'amortissement prévisionnel pour chaque film est utilisée pour calculer l'amortissement, en vertu desquels les coûts capitalisés et les coûts totaux estimatifs des participations et des droits de suite, déduction faite des contributions des programmes des gouvernements fédéral et provincial, des crédits d'impôt à la production et des parts des coûts de production assumées par les coproducteurs, sont imputés à la dotation aux amortissements pour une série ou une émission d'après le ratio des produits actuels de la période sur les produits bruts estimatifs totaux devant être réalisés sur les séries ou l'émission et couvrent des périodes ne dépassant pas dix ans après la date de livraison ou

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

d'acquisition. Les produits bruts estimatifs peuvent varier considérablement selon le niveau d'acceptation par le marché des films et des produits télévisuels. Par conséquent, les estimations des produits font l'objet d'un examen régulier et l'amortissement est rajusté en conséquence. Ces rajustements pourraient avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation des périodes futures.

Les coûts des films et des émissions sont présentés au moindre des coûts non amortis ou de la valeur de réalisation nette estimative comme calculé sur une série ou une émission. Les prévisions des produits et des coûts pour chaque production sont évalués tous les trimestres en rapport avec un examen global des stocks de produits audio-visuels de la Société. Les pertes estimatives, le cas échéant, sont couvertes par des provisions.

La Société passe en revue le statut des projets en cours de développement tous les trimestres. Si, de l'avis de la direction, l'un de ces projets ne se rend pas au stade de la production, les coûts accumulés sont imputés aux charges d'exploitation.

L'amortissement des placements dans des films est inclus dans les charges d'exploitation et charges générales et administratives.

### **Charges constatées d'avance**

Les frais de financement et les arrangements de facilité de crédit sont amortis aux résultats sur la durée de la facilité d'emprunt selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les frais de démarrage pour la préparation des nouvelles demandes au CRTC sont constatés d'avance avant l'approbation par le CRTC. Les coûts associés aux demandes rejetées sont passés en charges. Les frais de démarrage pour les licences des demandes acceptées et accordées par le CRTC sont capitalisés de la date de leur octroi à celle où le produit est généré pour le service. Les frais de démarrage sont amortis sur une période qui reflète leur avantage futur prévu qui ne dépasse pas la durée des licences.

Les frais de publicité et de promotion engagés pour la réorganisation des stations de radio et de télévision payante sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur une période qui reflète leur avantage futur prévu, mais ne dépassant pas trois ans. Les coûts évalués comme n'entraînant pas d'avantage futur sont radiés.

### **Licences de radiodiffusion et écart d'acquisition**

Les coûts d'acquisition d'entreprises de médias, de radiodiffusion, de production et distribution et de publicité sont affectés à la juste valeur des actifs nets identifiables corporels et incorporels connexes acquis. Les actifs nets identifiables incorporels acquis consistent principalement en licences de radiodiffusion. L'excédent du coût d'acquisition de ces entreprises sur la juste valeur des actifs nets

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

identifiables corporels et incorporels connexes acquis est affecté à l'écart d'acquisition. Les montants affectés aux licences de radiodiffusion et à l'écart d'acquisition sont amortis selon la méthode linéaire sur 20 ans à 40 ans. La Société examine les périodes d'évaluation et d'amortissement de l'écart d'acquisition chaque fois que des événements ou des changements de circonstances nécessitent un tel examen. Au cours de cet examen, la Société évalue s'il y a eu une baisse permanente de la valeur de l'écart d'acquisition non amorti d'après les flux de trésorerie estimatifs non actualisés de chaque entreprise à laquelle l'écart d'acquisition se rapporte.

### **Financement et aide gouvernementaux**

La Société a accès à divers programmes gouvernementaux conçus pour aider la production cinématographique et télévisuelle au Canada. Le financement offert par certains programmes prévoit un supplément pour les frais de licence d'une série au Canada et est comptabilisé comme un produit lorsque le montant est reçu. L'aide gouvernementale à l'égard des crédits d'impôt à la production fédéral et provincial est comptabilisée comme une réduction des placements dans des films lorsqu'il existe une preuve raisonnable de leur matérialisation. L'aide en rapport avec les placements comptabilisés à la valeur de consolidation est comptabilisée comme une réduction des placements dans des films.

### **Crédits reportés**

Les crédits reportés comprennent : i) une provision pour contributions aux initiatives de radiodiffusion canadiennes qui doivent être prises par un acheteur d'émissions de télévision spécialisée, de télévision payante et de radio conformément aux politiques du CRTC [les « avantages du CRTC »] associées à l'acquisition d'entreprises de radio et de télévision qui sera retirée graduellement lorsque la Société effectuera des paiements admissibles pour respecter les conditions de la licence; ii) les gains de change liés à la conversion de la dette à long terme et iii) les produits non répartis provenant de la distribution et de l'octroi de licences pour les droits relatifs aux longs métrages et aux émissions de télévision.

### **Impôts sur les bénéfices**

La Société comptabilise ses impôts sur les bénéfices selon la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et passifs d'impôts futurs sont calculés d'après les écarts existant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs et sont mesurés selon les taux d'impôt pratiquement en vigueur et les lois qui devraient être en vigueur lorsque les écarts devraient se résorber.

### **Conversion de devises**

Les actifs et passifs des établissements autonomes de la Société ayant pour monnaie fonctionnelle le dollar américain sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date du bilan et les produits et charges sont convertis au taux moyen en vigueur durant l'exercice. Les gains ou

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

pertes de change sur le placement net comptabilisé à la valeur de consolidation de la Société dans ces activités sont reportés à titre de composante distincte des capitaux propres.

Pour les activités intégrées de la Société qui ont pour monnaie fonctionnelle une devise autre que le dollar canadien, les éléments monétaires sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan et les éléments non monétaires sont convertis au taux de change en vigueur au moment où les actifs ont été acquis ou les obligations engagées. Les produits et charges sont convertis aux taux en vigueur au moment de l'opération. Les gains et pertes de changes sont inclus dans les résultats.

La dette à long terme libellée en dollars américains est convertie en dollars canadiens au taux de change à la fin de l'exercice. Les gains ou pertes de change à la conversion de la dette à long terme sont reportés et, sauf pour la dette couverte, sont amortis de manière linéaire sur la durée résiduelle de la dette.

Les autres gains et pertes de change sont inclus dans le bénéfice net de l'exercice.

### **Instruments financiers**

La Société utilise les instruments financiers dérivés pour gérer les risques de fluctuations des taux de change et d'intérêt. Ces instruments comprennent les ententes combinées de taux d'intérêt et de devises. Tous ces instruments sont utilisés uniquement pour gérer les risques. La Société comptabilise ces instruments financiers comme des couvertures et la valeur comptable de ces instruments financiers n'est donc pas redressée pour refléter leur valeur marchande actuelle. Les rentrées ou sorties nettes découlant de ces instruments financiers relativement à la gestion des risques d'intérêt sont constatées dans les intérêts débiteurs sur la durée de l'instrument. Les gains ou pertes de change découlant des ententes sur l'opération croisée sur les monnaies utilisées pour couvrir la dette libellée en dollars américains sont reportés jusqu'à l'échéance de l'entente où ils seront compensés par la couverture de la devise.

### **Rémunération à base d'actions**

Aucune charge de rémunération n'est constatée pour les options d'achat d'actions octroyées en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société. La contrepartie versée par les employés et les membres de la haute direction à la levée des options d'achat d'actions est créditée au capital social. La contrepartie versée par la Société en vertu du régime d'actionnariat des employés de la Société est incluse dans les charges d'exploitation et charges générales et administratives.

### **Résultat par action**

Le résultat par action de base et dilué a été calculé d'après le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A comportant droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote en circulation durant

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

l'exercice. Afin de calculer le résultat dilué par action, on utilise l'approche actuelle des profits théoriques, selon laquelle le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A comportant droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote en circulation a été calculé comme si toutes les options dilutives avaient été exercées au début de l'exercice ou à la date d'émission, si cette date est plus tardive.

Les flux de trésorerie par action de base et dilués ont été calculés en utilisant les flux de trésorerie avant la variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement liée à l'exploitation.

**3) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES**

Au cours des exercices 2001 et 2000, la Société a effectué un certain nombre d'acquisitions qui sont résumées ci-dessous :

Voici les opérations effectuées durant l'exercice 2001 :

[en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action]	<b>Nelvana Limited</b> a] \$	<b>Métromédia</b> b] \$	<b>Divers</b> c] \$	<b>Total</b> \$
Date d'acquisition effective	<b>Nov. 2000</b>	<b>Févr. 2001</b>		
Pourcentage acquis	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>		
Encaisse, y compris les frais de l'opération, déduction faite des liquidités acquises				
- Exercice 2001	<b>332 138</b>	<b>129 223</b>	<b>1 335</b>	<b>462 696</b>
- Exercices antérieurs	<b>15 525</b>	<b>39 473</b>	<b>3 500</b>	<b>58 498</b>
Actions de catégorie B sans droit de vote de la Société	<b>211 022</b>	—	—	<b>211 022</b>
	<b>558 685</b>	<b>168 696</b>	<b>4 835</b>	<b>732 216</b>
Frais d'intégration et de l'opération, déduction faite des impôts et taxes	<b>1 827</b>	<b>1 194</b>	<b>99</b>	<b>3 120</b>
<b>Contrepartie totale après les frais d'intégration et de l'opération</b>	<b>560 512</b>	<b>169 890</b>	<b>4 934</b>	<b>735 336</b>

## Corus Entertainment Inc.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2001, 2000 et 1999

<b>Valeur attribuée des actifs et des passifs acquis</b>				
Immobilisations corporelles	14 880	3 806	690	19 376
Crédits d'impôt à recevoir	27 003	—	—	27 003
Droits de diffusion et droits cinématographiques	—	—	3 795	3 795
Placements dans des films	120 329	—	—	120 329
Placements	30 203	—	—	30 203
Écart d'acquisition	444 249	162 673	809	607 731
Licences de radiodiffusion	—	38 854	—	38 854
Fonds de roulement hors caisse	59 154	5 397	869	65 420
Dette à long terme	(93 957)	(21 582)	(1 229)	(116 768)
Crédits reportés	(3 350)	(9 900)	—	(13 250)
Passifs d'impôts futurs	(37 999)	(9 358)	—	(47 357)
	<b>560 512</b>	<b>169 890</b>	<b>4 934</b>	<b>735 336</b>

<b>Nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote émises</b>	<b>5 047 532</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5 047 532</b>
--	------------------	----------	----------	------------------

### a) Nelvana Limited

Nelvana Limited [« Nelvana »] est un producteur et distributeur international d'émissions et de produits pour enfants. Au 31 août 2000, la Société possédait environ une participation de 6,7 % dans Nelvana.

Le 14 novembre 2000, Corus a complété la souscription des actions comportant droit de vote subalterne en circulation de Nelvana déposées dans le cadre de l'offre visant la totalité des actions comportant droit de vote subalterne de Nelvana effectuée par Corus et 1421711 Ontario Inc. le 20 octobre 2000. À la réalisation de l'offre, Corus et 1421711 Ontario Inc. détenaient 97,7 % des actions comportant droit de vote subalterne en circulation de Nelvana. En date du 2 janvier 2001, Corus a conclu l'acquisition obligatoire de la participation restante en circulation de 2,3 % dans Nelvana, ce qui a fait de Nelvana une filiale en propriété exclusive de Corus. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple et les résultats d'exploitation sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société à partir du 15 novembre 2000.

Les frais d'intégration liés à l'acquisition de Nelvana incluent une provision de 2 978 000 \$ pour les frais directs d'acquisition et les compressions de personnel identifiés au moment de l'acquisition. Les compressions de personnel résultent des plans de la Société visant à regrouper les fonctions du siège social étant donné que Nelvana a cessé de fonctionner comme société ouverte indépendante. Les passifs incluaient 237 000 \$ de frais directs d'acquisition, 1 141 000 \$ de pénalités sur les remises de dettes et 1 600 000 \$ pour les compressions du personnel cadre. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2001, la Société a versé et facturé 4 000 \$ en frais directs d'acquisition, 1 141 000 \$ en pénalités et remise de dette et 163 000 \$ en compression de personnel. Par conséquent, au 31 août 2001, un solde de 1 670 000 \$ demeure dans le montant à

## **Corus Entertainment Inc.**

# **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

verser pour l'acquisition lié surtout aux compressions de personnel qui devrait être grandement réduit d'ici le quatrième trimestre de l'exercice 2003.

Le 24 août 2001, le CRTC a accordé à Corus le droit d'acquérir la participation de 20 % de Nelvana dans TELETOON Canada Inc. Par conséquent, ce placement a été comptabilisé au coût avant l'approbation du CRTC le 24 août 2001, puis à la valeur de consolidation par la suite.

### **b) Diffusion Métromédia CMR Inc. [« Métromédia »]**

Métromédia exploite six stations de radio au Québec. Au 31 août 2000, la Société détenait une participation de 29,9 % dans Les Placements Belcand Mont-Royal Inc. [« Belcand »], société mère de Métromédia.

En date du 28 février 2001, Corus a acquis la participation restante de 70,1 % dans Belcand. À la conclusion de l'opération, Belcand est devenue une filiale en propriété exclusive de Corus. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple et les résultats d'exploitation sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société depuis la date d'acquisition.

Les frais d'intégration liés à l'acquisition de Métromédia incluent une provision de 1 609 000 \$ pour les frais directs d'acquisition et les compressions de personnel identifiés au moment de l'acquisition. Les compressions de personnel résultent des plans de la Société visant à regrouper les installations, restructurer certaines fonctions et intégrer les réseaux d'exploitation. Les passifs incluaient 459 000 \$ de frais directs d'acquisition et 1 150 000 \$ de compressions du personnel cadre et du personnel des ventes, du marketing, de l'exploitation, de la programmation et du personnel administratif. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2001, la Société a versé et imputé au passif 27 000 \$ en frais directs d'acquisition et 343 000 \$ en compression de personnel. Par conséquent, au 31 août 2001, un solde de 1 239 000 \$ demeure dans le montant à verser pour l'acquisition qui devrait être grandement réduit d'ici le quatrième trimestre de l'exercice 2002.

### **c) Balmur Corus Music Inc. [« BCM »]**

BCM est une entreprise spécialisée en production musicale et télévisuelle. Au 31 août 2000, la Société détenait une participation de 50 % dans BCM.

En date du 31 mars 2001, Corus a acquis la participation restante de 50 % de BCM pour un montant de 3 725 000 \$. À la conclusion de l'opération, BCM est devenue une filiale en propriété exclusive de Corus. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple et les résultats d'exploitation sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société depuis la date d'acquisition.

## Corus Entertainment Inc.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2001, 2000 et 1999

### d) Tri-Co Broadcasting Limited – opération en cours

Le 4 juillet 2001, Corus a annoncé qu'elle avait conclu une entente en vue d'acquérir la totalité des actions en circulation de Tri-Co Broadcasting Limited, société qui possède et exploite trois stations de radio à Cornwall, en Ontario, pour environ 4 000 000 \$. L'opération est sujette à l'approbation du CRTC.

### e) Information pro forma non vérifiée

Si les acquisitions et désinvestissements [voir la note 4] réalisés durant l'exercice terminé le 31 août 2001 avaient eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre 1999, les produits d'exploitation, le bénéfice net de l'exercice et le résultat par action de base consolidés pro forma non vérifiés auraient été respectivement 625 379 000 \$, 133 286 000 \$ et 3,13 \$ pour l'exercice terminé le 31 août 2001 [425 615 000 \$, 168 657 000 \$ et 4,39 \$ pour l'exercice terminé le 31 août 2000].

Voici les opérations effectuées au cours de l'exercice 2000 :

[en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action]	Blackburn Broadcasting [retraité] f) \$	Diffusion Power Inc. g) \$	WIC [retraité] h) \$	Divers \$	Total \$
Date d'acquisition effective	Sept. 1999	Avril 2000	Juillet 2000		
Pourcentage acquis	i]	i]	100 %		
Encaisse, y compris les frais d'opération, déduction faite des liquidités acquises					
- Exercice 2000	403	114 296	120 873	3 789	239 361
- Exercices antérieurs	41 606	—	—	—	41 606
Actions de catégorie B sans droit de vote de la Société	—	—	199 856	—	199 855
	42 009	114 296	320 729	3 789	480 822
Frais d'intégration et d'opération, déduction faite des impôts et taxes	—	—	26 489	—	26 489
<b>Contrepartie totale après les frais d'intégration et d'opération</b>	42 009	114 296	347 218	3 789	507 311

## Corus Entertainment Inc.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2001, 2000 et 1999

### Valeur attribuée des actifs et des passifs acquis

Placements	—	—	18 168	—	18 168
Immobilisations corporelles	221	14 795	40 917	79	56 012
Écart d'acquisition	2 401	87 485	247 133	3 438	340 457
Licences de radiodiffusion	40 610	22 670	119 844	—	183 124
Fonds de roulement hors caisse	1 178	5 548	(2 000)	272	4 997
Crédits reportés	(2 401)	(8 050)	(24 500)	—	(34 951)
Passifs d'impôts futurs	—	(8 152)	(52 344)	—	(60 496)
	42 009	\$ 114 296	\$ 347 218	3 789	507 311

### Nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote émises

	—	—	7 125 000	—	7 125 000
--	---	---	-----------	---	-----------

i] Ces acquisitions consistaient en achats d'actifs.

### f] Blackburn Broadcasting

En date du 1<sup>er</sup> septembre 1999, la Société a acquis les stations de radio CFPL-AM, CFPL-FM et CFHK-FM [« Blackburn Broadcasting »] à London, en Ontario, pour 41 606 000 \$ plus un dépôt forfaitaire de 403 000 \$.

Après le 31 août 2000, on a déterminé après une analyse poussée que le prix d'achat des actifs de Blackburn Broadcasting devait être rajusté de 2 400 000 \$, représentant une provision pour les avantages du CRTC associés à l'acquisition. Par conséquent, l'écart d'acquisition a été accru de 2 400 000 \$. Le bilan au 31 août 2000 a été retraité afin de refléter ces réaffectations.

### g] Diffusion Power Inc.

En date du 31 mars 2000, la Société a acquis 17 stations de radio et quatre stations de télévision dans les provinces de l'Ontario et du Québec auprès de Diffusion Power Inc. pour 24 146 000 \$ plus des actions privilégiées rachetables au gré de la Société d'un montant de 90 150 000 \$. Ces actions ont été rachetées au comptant le 17 juillet 2000.

### h] WIC Western International Communications Ltd. [« WIC »]

En date du 6 juillet 2000, la Société a reçu l'approbation du CRTC d'effectuer l'acquisition des stations de radiodiffusion, certaines entreprises de télévision payante et de télévision spécialisée et certains autres actifs connexes de WIC pour une contrepartie totale après les frais d'intégration de 347 218 000 \$, dont 199 856 000 \$ ont été réglés par l'émission de 7 125 000 actions de catégorie B sans droit de vote de la Société à un prix de 28,05 \$ par action et le reste au comptant. Cette opération s'est déroulée en deux étapes. D'abord, Corus a vendu sa participation dans WIC à CanWest Global Communications Corp. [« CanWest »] pour une contrepartie au comptant de

## **Corus Entertainment Inc.**

# **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

424 770 000 \$. Puis, Corus a acheté les actions de United Broadcast Sales Ltd. et de WIC Premium Corporation qui incluaient i) les stations de radiodiffusion anciennement détenues par WIC Radio Ltd. et ii) les entreprises de télévision payante et de télévision spécialisée anciennement détenues par WIC Premium Television Ltd. Les actions de catégorie B sans droit de vote de la Société émises à une filiale de CanWest ont été ensuite vendues au Liberty Media Group pour 199 856 000 \$. Ces actions représentent environ 19 % des actions de catégorie B sans droit de vote en circulation de la Société. L'opération a été conclue le 31 mars 2000 et les actifs ont été gérés en vertu d'une convention de fiducie jusqu'à l'obtention de l'approbation du CRTC.

Le CRTC n'a pas accordé à Corus le droit d'acquérir la participation de 50 % de WIC dans The Family Channel Inc. et sa participation directe de 40 % dans TELETOON Canada Inc. Par conséquent, ces placements ont été comptabilisés au coût.

Après le 31 août 2000, on a déterminé après une analyse poussée que 18 200 000 \$ du prix d'achat des actifs de WIC devaient être affectés à la juste valeur sous-jacente des actions de The Family Channel Inc. De plus, d'autres raffinements ont entraîné des rajustements des passifs de 12 800 000 \$. L'écart d'acquisition lié à ces affectations s'est traduit par une réduction nette de 5 000 000 \$. Le bilan au 31 août 2000 a été retraité afin de refléter ces réaffectations.

Les frais d'intégration liés à l'acquisition de WIC incluent une provision de 26 489 000 \$ pour les frais directs d'acquisition, les compressions de personnel et les frais pour se retirer de certaines activités identifiés au moment de l'acquisition. Ces frais résultent des plans de la Société visant à regrouper les installations, restructurer certaines fonctions et intégrer les réseaux d'exploitation. Les passifs incluaient 14 629 000 \$ de frais directs d'acquisition, 7 760 000 \$ de compressions du personnel cadre et du personnel des ventes, du marketing, de l'exploitation, de la programmation et du personnel administratif et 4 100 000 \$ pour les résiliations de baux et fermetures de bureau. La provision a été incluse dans les passifs nets corporels de WIC. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2001, la Société a versé et imputé au passif 713 000 \$ [13 791 000 \$ en 2000] en frais directs d'acquisition, 4 710 000 \$ [néant en 2000] en compressions de personnel et 204 000 \$ [néant en 2000] pour les résiliations de baux. Par conséquent, au 31 août 2001, un solde de 7 071 000 \$ demeure dans le montant à verser pour l'acquisition relativement aux compressions de personnel et frais de résiliation de baux qui devrait être grandement réduit d'ici le quatrième trimestre de l'exercice 2002.

### **ij) Information pro forma non vérifiée**

Si les acquisitions réalisées durant l'exercice terminé le 31 août 2000 avaient eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre 1999, les produits d'exploitation, le bénéfice net de l'exercice et le résultat par action de base consolidés pro forma non vérifiés auraient été respectivement 369 969 000 \$, 172 999 000 \$ et 5,18 \$ pour l'exercice terminé le 31 août 2000. Aucune acquisition n'a été effectuée au cours de l'exercice terminé le 31 août 1999.

## **Corus Entertainment Inc.**

# **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

## **4) DÉSIGNIFICATIONS**

### **a) CHAU-TV**

En date du 28 février 2001, Corus a vendu CHAU-TV, sa station de télévision traditionnelle au Québec, pour le prix de base de 7 000 000 \$ plus une autre contrepartie et un rajustement du fonds de roulement d'environ 1 800 000 \$, entraînant un gain avant impôts et taxes d'environ 900 000 \$.

### **b) The Family Channel Inc.**

En date du 30 mai 2001, Corus a vendu sa participation de 50 % dans The Family Channel Inc., détenue par une filiale en propriété exclusive, à Astral Media Inc. pour 126 900 000 \$, entraînant un gain avant impôts et taxes d'environ 102 000 000 \$.

### **c) Corus VC Ltd. – opération en cours**

Le 8 mars 2001, Corus a annoncé qu'elle vendra la totalité de ses actions en circulation de Corus VC Ltd., qui exploite le service de télévision à la carte de Viewer's Choice à Shaw pour une contrepartie au comptant de 35 000 000 \$. L'opération est assujettie à l'approbation du CRTC.

### **d) Headline Sports Television Network**

En date du 27 octobre 1999, la Société a cédé sa participation de 47,8 % dans Headline Sports Television Network pour un produit, déduction faite des frais de cession, de 16 376 000 \$ qui a entraîné un gain avant impôts et taxes de 11 288 000 \$.

### **e) CTV Inc./Liberty Digital Inc./Shaw/Corus Investment Partnership [ le « partenariat » ]**

En date du 28 janvier 2000, la Société a acquis la participation de Shaw dans 4 848 113 actions ordinaires de CTV Inc., représentant environ 8,37 % des actions en circulation de CTV Inc. La contrepartie globale de 117 127 000 \$ a été réglée par un paiement au comptant de 3 218 000 \$ plus le transfert par la Société de 1 400 000 actions ordinaires de série A ayant une valeur nominale de 0,01 \$ l'action, de Liberty Digital Inc. au partenariat, ce qui a entraîné un gain avant impôts de 105 286 000 \$ à la cession des actions de Liberty Digital Inc. Le partenariat a été formé afin de gérer les placements dans lesquels la Société et Shaw ont toutes deux des intérêts économiques communs. Le partenariat et Corus détenaient en tout 5 637 925 actions de CTV Inc. (représentant environ 9,74 % des actions en circulation de CTV Inc.) après la réalisation de l'opération. Le 5 avril 2000, le partenariat a vendu sa participation de 9,74 % dans CTV Inc. à un prix de 38,50 \$ l'action à 1406236 Ontario Inc., société détenue en propriété exclusive de BCE Inc., ce qui s'est traduit par un gain avant impôts de 81 105 000 \$.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

**5) COENTREPRISES**

Les montants suivants, inclus dans les présents états financiers consolidés, représentent la quote-part de la Société dans les coentreprise :

[en milliers de dollars canadiens]	2001 \$
<b>Bilan</b>	
Actif	3 092
Passif	2 072
Capitaux propres	1 020
<b>Flux de trésorerie</b>	
Investissement	(1 954)
Financement	1 954

**6) DÉBITEURS**

[en milliers de dollars canadiens]	2001 \$	2000 \$
Comptes clients	168 751	73 053
Montant à recevoir de coentrepreneurs	2 442	—
Dividendes	1 632	—
TPS	1 602	—
Autres créances	5 663	1 212
	180 090	74 265
Moins provision pour créances irrécouvrables	5 081	2 189
	175 009	72 076

**7) STOCKS**

[en milliers de dollars canadiens]	2001 \$	2000 \$
Matières premières	5 419	—
Produits finis	19 312	—
	24 731	—

## Corus Entertainment Inc.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2001, 2000 et 1999

## 8) PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS

[en milliers de dollars canadiens]	2001 \$	2000 \$
Shaw/Corus Investment Partnership	2 343	2 343
<b>Placements, à la valeur de consolidation</b>		
Teletatino Network Inc. [participation de 20 %]	2 027	1 543
TELETOON Canada Inc. [participation de 20 % jusqu'au 24 août 2001 et 40 % par la suite] [note 3 a]]	33 273	20 039
Diffusion Métromédia CMR Inc. [participation de 29,9 % en 2000] [note 3 b]]	—	39 474
Balmur Corus Music Inc. [participation de 50 % en 2000] [note 3 c]]	—	3 500
<b>Placements, au coût</b>		
Women's Television Network	150 079	—
Astral Media inc. [valeur marchande de 99 027 \$]	114 576	—
Local Media Internet Venture LLC [participation de 15,5 %]	6 329	—
The Comedy Network Inc. [participation de 14,95 %]	1	1
The Food Network Inc. [participation de 10 %]	1 120	—
The Family Channel Inc. [participation de 50 %] [note 4 b]]	—	6 832
Nelvana Limited [participation de 6,7 %] [note 3 a]] [valeur marchande de 22 613 \$ en 2000]	—	15 530
Hypothèques et prêts à la réinstallation d'employés	1 104	1 496
Divers	8 902	3 587
	<b>319 754</b>	<b>94 345</b>

### Women's Television Network [« WTN »]

Le 8 mars 2001, Corus a annoncé qu'elle avait conclu une entente en vue d'acquérir la totalité des actions en circulation de Lifestyle Television (1994) Limited, qui exploite WTN, réseau de télévision spécialisé axé sur les émissions pour les femmes, de Moffat Communications Ltd. [« Moffat »] pour une contrepartie au comptant de 205 000 000 \$. Au cours de l'exercice, un montant de 150 000 000 \$ a été avancé à Moffat sur le prix d'achat. L'opération est assujettie à l'approbation du CRTC »

## Corus Entertainment Inc.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2001, 2000 et 1999

### Astral Media inc.

Au cours de l'exercice 2001, Corus a acheté, par l'entremis d'une filiale en propriété exclusive, 2 029 000 actions de catégorie A sans droit de vote et 145 600 actions subalternes de catégorie B comportant droit de vote de Astral Media inc. auprès de Shaw pour environ 110 000 000 \$. Ces actions ont été données en garantie de la dette tel qu'il est décrit à la note 14.

### Local Media Internet Venture LLC [« LMIV »]

Le 21 septembre 2000, Corus a acquis une participation de 15,5 % dans LMIV, société destinée à développer un réseau international de portails Web sur le style de vie local par des sites Web de station de radio.

### Telelatino Network Inc. [« Telelatino »] – opération en cours

Le 30 mars 2001, Corus a annoncé qu'elle acquerra une participation dominante dans Telelatino Network Inc., qui exploite TLN Television, canal ethnique spécialisé qui offre des émissions en italien, en espagnol, et en anglais. Corus acquerra des actions qui portent sa participation totale dans Telelatino à 50,5 % par rapport à 20 % pour une contrepartie au comptant de 11 000 000 \$. L'opération est assujettie à l'approbation du CRTC.

## 9) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

[en milliers de dollars canadiens]	2001		2000	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût \$	Amortissement cumulé \$
Équipement de tête de ligne pour la radiodiffusion	43 865	24 941	20 275	7 317
Équipement de production	59 144	37 082	23 917	10 037
Améliorations locatives	23 229	9 743	9 155	2 039
Immeubles	19 351	5 279	9 585	1 205
Matériel informatique	19 092	11 434	6 507	3 552
Mobilier et accessoires	27 834	16 313	13 092	2 940
Divers	11 899	2 933	4 960	978
	204 414	107 725	87 491	28 068
Terrain	8 255	—	7 978	—
	212 669	107 725	95 469	28 068
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>104 944</b>		<b>67 401</b>	

## Corus Entertainment Inc.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2001, 2000 et 1999

L'amortissement prévu dans les comptes à l'égard des immobilisations corporelles a totalisé 19 960 000 \$ [8 995 000 \$ en 2000 et 6 023 000 \$ en 1999].

## 10) PLACEMENTS DANS DES FILMS

[en milliers de dollars canadiens]	2001 \$	2000 \$
Projets en cours d'élaboration	7 287	—
Projets en cours, déduction faite des avances	30 745	—
Projets réalisés et droits de distribution	122 024	—
Divers	—	3 494
	<b>160 056</b>	<b>3 494</b>

Au cours de l'exercice 2001, la Société a réduit son placement dans des films et des émissions télévisées du montant prévu des crédits d'impôt relatifs à la production du Canada et de l'Ontario totalisant 11 600 000 \$.

La Société tire également des produits des productions qui ont été entièrement amorties au cours des exercices précédents et qui ne sont pas évalués dans les comptes.

## 11) CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

[en milliers de dollars canadiens]	2001		2000	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût \$	Amortissement cumulé \$
Frais de financement et frais de montage de la facilité de crédit	9 932	2 392	7 963	995
Gains de change à la conversion de la dette à long terme	16 288	—	4 678	—
Frais de démarrage des nouveaux réseaux spécialisés	9 133	2 550	4 289	1 489
Frais de publicité et de promotion pour la réorganisation des stations de radio et de télévision payante	6 481	151	—	—
Divers	1 261	1 055	743	135
	<b>43 095</b>	<b>6 148</b>	<b>17 673</b>	<b>2 619</b>
<b>Valeur comptable nette</b>		<b>36 947</b>		<b>15 054</b>

## Corus Entertainment Inc.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2001, 2000 et 1999

L'amortissement comptabilisé à l'égard des charges constatées d'avance a totalisé 3 529 000 \$ [1 952 000 \$ en 2000 et 667 000 \$ en 1999].

## 12) LICENCES DE RADIODIFFUSION ET ÉCART D'ACQUISITION

[en milliers de dollars canadiens]	2001		2000	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût \$	Amortissement cumulé \$
Licences de radiodiffusion	489 849	49 755	454 755	37 550
Écart d'acquisition	941 675	32 752	340 458	2 890
	1 431 524	82 507	795 213	40 440
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>1 349 017</b>		<b>754 773</b>	

L'amortissement comptabilisé à l'égard des licences de radiodiffusion et de l'écart d'acquisition a totalisé 42 232 000 \$ [11 431 000 \$ en 2000 et 6 775 000 \$ en 1999].

## 13) CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

[en milliers de dollars canadiens]	2001 \$	2000 \$
Comptes fournisseurs	77 237	41 440
Droits d'émission à payer	34 141	15 040
Frais d'acquisition et d'intégration	10 182	12 972
Paiements de participation à des tiers	5 632	457
TPS à payer	1 057	839
Divers	12 053	2 604
	140 302	73 352

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

### **14) EMPRUNT TITRISÉ**

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2001, Corus a signé un contrat d'emprunt avec un établissement financier pour 89 500 000 \$, montant garanti par 2 000 000 d'actions de Astral Media inc. [les « actions de Astral »]. L'emprunt porte intérêt et ce dernier fluctue en fonction du taux des acceptations bancaires canadiennes et s'établit en moyenne à 6,6 % pour l'exercice. L'intérêt est exigible avec le capital le 31 octobre 2001. Dans certaines circonstances, Corus peut s'acquitter de son obligation de verser le capital et l'intérêt en émettant de ses actions sans droit de vote de catégorie B.

### **15) DETTE À LONG TERME**

<b>(en milliers de dollars canadiens)</b>	<b>2001</b>	<b>2000</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Emprunts bancaires	<b>614 518</b>	297 030
Divers	<b>6 283</b>	325
	<b>620 801</b>	297 355
Moins tranche échéant à moins d'un an	<b>6 382</b>	3 000
	<b>614 419</b>	294 355

La Société compte une facilité d'emprunt d'exploitation renouvelable de 25 000 000 \$ avec des taux d'intérêt et des options d'emprunt, qui sont les mêmes que celles contenues dans les facilités de crédit décrites ci-dessous.

Un syndicat de banques a consenti à la Société diverses facilités de crédit [la « facilité »], qui s'élevaient au 31 août 2001 à 755 000 000 \$, dont 450 000 000 \$ sont renouvelables mais de manière décroissante jusqu'à son remboursement le 31 août 2006. Au 31 août 2001, 140 000 000 \$ de la tranche de 450 000 000 \$ de la facilité n'étaient pas utilisés. Le solde de la facilité qui a été entièrement prélevée est un emprunt à terme non renouvelable remboursable en versements annuels, de sorte que le prêt soit remboursé d'ici le 31 août 2007. Des fonds sont disponibles à la Société en dollars canadiens et en dollars américains. Au 31 août 2001, la tranche américaine des emprunts bancaires s'élevait à 147 000 000 \$ US [228 000 000 \$ CA convertis au taux de change du 31 août 2001] [148 500 000 \$ US et 213 800 000 \$ CA en 2000].

La Société a conclu un contrat combiné d'intérêts et de devises pour la dette libellée en dollars américains de 147 000 000 \$ US afin de fixer le taux d'intérêt à 11,4 % et la charge pour les paiements de l'intérêt et du capital à 212 000 000 \$ CA.

Les taux d'intérêt sur le reste des emprunts bancaires fluctuent en fonction du taux des acceptations bancaires canadiennes et du taux interbancaire offert à Londres [le « TIOL »] et s'établissent en moyenne à 6,8 % pour l'exercice [8,2 % en 2000].

## Corus Entertainment Inc.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2001, 2000 et 1999

Les banques détiennent en garantie une charge de premier rang sur tous les actifs et toutes les entreprises de Corus et certaines des filiales de Corus comme indiqué dans les contrats de crédit. De même, des garanties illimitées sont fournies par certaines filiales. En vertu des facilités de crédit, la Société s'est engagée à maintenir certaines restrictions financières. La Société respectait les clauses restrictives auxquelles elle s'était engagée dans le cadre des emprunts bancaires au 31 août 2001.

Les remboursements du capital de la dette à long terme pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite se présentent à peu près comme suit :

[en milliers de dollars canadiens]	\$
2002	6 382
2003	3 700
2004	3 357
2005	3 357
2006	3 357
Par la suite	600 648
	<u>620 801</u>

## 16) CAPITAL SOCIAL

### Autorisé

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie A participantes [«actions de catégorie A comportant droit de vote»], d'actions de catégorie B participantes sans droit de vote [«actions de catégorie B sans droit de vote»], d'actions privilégiées de catégorie A et d'actions privilégiées de catégories 1 et 2.

Les actions de catégorie A comportant droit de vote sont convertibles en tout temps en un nombre équivalent d'actions de catégorie B sans droit de vote. Les actions de catégorie B sans droit de vote sont convertibles en un nombre équivalent d'actions de catégorie A comportant droit de vote dans de rares cas.

Les actions privilégiées de catégorie A sont rachetables en tout temps au gré de Corus et rachetables en tout temps au gré d'un porteur d'une action privilégiée de catégorie A pour un montant égal à la contrepartie reçue par Corus au moment de l'émission de ces actions privilégiées de catégorie A. Les porteurs des actions privilégiées de catégorie A ont le droit de recevoir un dividende non cumulatif à un taux que le conseil d'administration de Corus peut déterminer sur le montant du rachat des actions privilégiées de catégorie A. Toute action privilégiée de catégorie 1, action privilégiée de catégorie 2, action de catégorie A comportant droit de vote de Corus et action de catégorie B sans droit de vote a

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2001, 2000 et 1999

infériorité de rang sur les actions privilégiées de catégorie A et est soumise, à tous les égards, aux privilèges, droits, conditions, restrictions et interdictions se rattachant aux actions privilégiées de catégorie A, y compris à l'égard du paiement de dividendes.

Les actions privilégiées de catégories 1 et 2 peuvent être émises en une ou plusieurs séries avec les attributs conçus par le conseil d'administration. Les actions privilégiées de catégorie 1 ont priorité de rang sur les actions privilégiées de catégorie 2.

En cas de liquidation ou de dissolution de Corus ou d'autre distribution d'actifs de Corus aux fins de liquider ses affaires, les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A ont droit à un paiement prioritaire par rapport à toutes les autres catégories d'actions jusqu'à concurrence du montant du rachat des actions privilégiées de catégorie A mais n'auront pas droit à tout montant excédentaire. Les biens et actifs restants seront disponibles pour les distributions aux porteurs d'actions de catégorie A comportant droit de vote et de catégorie B sans droit de vote qui seront payées ou distribuées équitablement, action pour action, respectivement entre les porteurs des actions de catégorie A comportant droit de vote et des actions de catégorie B sans droit de vote, sans préférence ou distinction.

### Émis et en circulation

Les modifications survenues depuis le 31 août 1999 dans les actions de catégorie A comportant droit de vote et les actions de catégorie B sans droit de vote sont résumées comme suit :

[en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions]	Actions de catégorie A comportant droit de vote		Action de catégorie B sans droit de vote		Total \$
	Nbre	\$	Nbre	\$	
<b>Solde au 31 août 1999</b>	—	—	—	—	—
Émises à la conclusion de l'arrangement [note 1]	1 907 665	29 546	28 492 618	441 293	470 839
Conversion des actions de catégorie A comportant droit de vote en actions de catégorie B sans droit de vote	(55 956)	(867)	55 956	867	—
Émises à l'acquisition des actifs de radiodiffusion [note 3]	—	—	7 125 000	199 855	199 855
<b>Solde au 31 août 2000</b>	<b>1 851 709</b>	<b>28 679</b>	<b>35 673 574</b>	<b>642 015</b>	<b>670 694</b>
Conversion des actions de catégorie A comportant droit de vote en actions de catégorie B sans droit de vote	(9 032)	(140)	9 032	140	—
Émission selon le régime d'options d'achat d'actions	—	—	31 060	800	800
Émises à l'acquisition des entreprises [note 3]	—	—	5 047 532	211 022	211 022
<b>Solde au 31 août 2001</b>	<b>1 842 677</b>	<b>28 539</b>	<b>40 761 198</b>	<b>853 977</b>	<b>882 516</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2001, 2000 et 1999

### Régime d'options d'achat d'actions

En vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société, la Société peut octroyer des options en vue d'acheter des actions de catégorie B sans droit de vote à des dirigeants, administrateurs, employés ou conseillers admissibles de la Société. Le nombre maximal d'actions qui peut être réservé aux fins d'émission en vertu du régime est de 2 852 670 actions. Toutes les options sont octroyées pour des durées ne dépassant pas dix ans à partir de la date d'octroi. Le prix d'exercice de chaque option équivaut au cours des actions de la Société à la date d'octroi. Les options s'acquiescent à raison de 25 % aux premier, deuxième, troisième et quatrième anniversaires de la date d'octroi.

Voici un sommaire des options en circulation au 31 août 2001 et des modifications survenues depuis le 31 août 1999 :

	Nombre d'options Nbre \$	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options pouvant être exercées
<b>En circulation au 31 août 1999</b>	—	—	—
Octroyées	950 550	25,48	—
Exercées	—	—	—
Annulées	(23 300)	25,25	—
<b>En circulation au 31 août 2000</b>	927 250	25,48	231 813
Octroyées	970 443	39,94	5 000
Exercées	(31 060)	25,73	(31 060)
Annulées	(8 700)	35,61	(8 700)
<b>En circulation au 31 août 2001</b>	<b>1 857 933</b>	<b>32,98</b>	<b>197 053</b>

Au 31 août 2001, les options en circulation comprennent ce qui suit :

Date d'échéance	En circulation	Pouvant être exercées Nbre	Fourchette des prix d'exercice Nbre	Prix d'exercice moyen pondéré \$
2005	913 590	197 053	25,27 – 37,00	25,73
2006	944 343	—	34,50 – 44,00	40,00
	1 857 933	197 053		32,98

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

Le 1<sup>er</sup> septembre 2001, Corus a octroyé 843 015 autres options pour les actions de catégorie B sans droit de vote aux dirigeants, administrateurs, employés et conseillers admissibles de la Société. Ces options peuvent être exercées à 29,87 \$ l'action.

### **Dividendes**

Les porteurs d'actions de catégorie A comportant droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote ont le droit de recevoir les dividendes que le conseil d'administration décide de déclarer sur chaque action lorsque ces dividendes sont déclarés ou versés. Les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote ont le droit de recevoir au cours de chaque période de dividende, avant le paiement des dividendes sur les actions de catégorie A comportant droit de vote, un dividende additionnel à un taux de 0,01 \$ l'action par année. Ce dividende additionnel est sujet à un rajustement au prorata en cas de regroupements futurs ou de divisions futures des actions et en cas d'émission d'actions sous forme de dividende en actions. Après le versement ou la mise de côté pour paiement des dividendes non cumulatifs additionnels sur les actions de catégorie B sans droit de vote, les porteurs d'actions de catégorie A comportant droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote participent à égalité de rang, à raison de chaque action, à tous les dividendes suivants déclarés.

### **17) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**

- a) Les impôts sur les bénéfices futurs reflètent les incidences fiscales nettes des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Les composantes importantes des passifs et actifs d'impôts futurs de la Société en date du 31 août se présentent comme suit :

[en milliers de dollars canadiens]	2001 \$	2000 \$
<b>Passifs d'impôts futurs</b>		
Charges constatées d'avance déduites aux fins fiscales mais capitalisées aux fins comptables	6 765	1 706
Déduction pour amortissement en sus de l'amortissement comptable	825	2 017
Gain reporté à la vente de placements	—	48 275
Bénéfice reporté du partenariat	5 642	2 661
Écart entre la valeur fiscale et la valeur comptable des placements	45 968	12 120
Licences de radiodiffusion et autres immobilisations incorporelles	96 342	126 982
Écarts dans l'équation du prix d'achat	27 539	—
Divers, montant net	3 216	790
<b>Total des passifs d'impôts futurs</b>	<b>186 297</b>	<b>194 551</b>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

<b>Actifs d'impôts futurs</b>		
Amortissement comptable en sus		
de la déduction pour amortissement	1 735	—
Obligations d'emploi constatées sur l'équation d'achat	343	4 084
Reports prospectifs de pertes, déduction faite		
des provisions pour moins-value	8 821	12 100
Charges constatées d'avance déduite pour l'excédent		
de la valeur comptable sur la valeur fiscale	473	—
Écarts entre la valeur fiscale et la valeur		
comptable des produits constatés	4 303	—
Écart dans l'équation du prix d'achat	4 565	—
Divers, montant net	317	—
<b>Total des actifs d'impôts futurs</b>	<b>20 557</b>	<b>16 184</b>
<b>Passifs d'impôts futurs nets</b>	<b>165 740</b>	<b>178 367</b>

- b] Les composantes importantes de la provision pour impôts sur les bénéfices attribuable aux activités d'exploitation poursuivies se présentent comme suit :

[en milliers de dollars canadiens]	2001 \$	2000 \$	1999 \$
Charge d'impôts exigibles	51 248	11 599	7 025
Charge (recouvrement) d'impôts futurs			
rattaché(e) à l'apparition			
et à la résorption des écarts temporaires	(14 664)	63 508	(2 309)
Recouvrement d'impôts futurs découlant de			
la constatation des pertes subies durant			
l'année de pertes	(4 986)	(8 077)	—
Recouvrement d'impôts futurs découlant de			
modifications du taux d'imposition	(42 258)	(2 032)	—
Divers	8 377	702	—
<b>Charge d'impôts (recouvrement d'impôts)</b>	<b>(2 283)</b>	<b>65 770</b>	<b>4 716</b>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

- c] Le rapprochement des impôts sur les bénéfices attribuables aux activités poursuivies calculés aux taux prévus par la loi pour la charge fiscale se présente comme suit :

[en milliers de dollars canadiens]	2001		2000		1999	
	Montant \$	%	Montant \$	%	Montant \$	%
Impôts aux taux fédéral et provinciaux combinés	55 722	42,74	95 658	43,50	4 816	45,0
Écarts par rapport au taux d'impôts prévus par la loi se rapportant à						
Amortissement de l'écart d'acquisition	14 462	11,1	1 362	0,6	751	7,0
Tranche non imposable des gains en capital nets à la vente de placements	(40 329)	(30,9)	(30 263)	(13,8)	—	—
Réduction des impôts sur les bénéfices futurs découlant de la réduction du taux d'impôt prévu par la loi	(42 258)	(32,4)	(2 032)	(0,9)	—	—
Divers	10 120	7,8	1 045	0,5	(851)	(8,0)
	(2 283)	(0,2)	65 770	29,9	4 716	44,0

- d] La Société comptabilise comme des actifs d'impôts futurs l'avantage des crédits d'impôt à l'investissement et les reports prospectifs de pertes en capital dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que l'avantage se matérialisera. Au 31 août 2001, la Société a des reports prospectifs de pertes disponibles d'environ 27 700 000 \$ [35 200 000 \$ en 2000] qui viennent à échéance entre 2002 et 2008. Un actif d'impôts futur de 10 800 000 \$ [12 100 000 \$ en 2000] a été constaté à l'égard de ces reports prospectifs. En 2001, une provision pour moins-value de 2 000 000 \$ [3 200 000 \$ en 2000] a été constatée à l'égard des actifs d'impôts futurs se rapportant aux pertes inutilisées.

Les reports prospectifs de pertes disponibles viendront à échéance comme suit :

[en milliers de dollars canadiens]	\$
2004	800
2005	2 400
2006	5 400
2007	700
2008	8 600
2021	9 800
	27 700

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

### **18) INFORMATION SECTORIELLE**

Les activités commerciales de la Société sont effectuées par les secteurs d'exploitation isolables suivants:

**a) Radiodiffusion [« radio »]**

Le secteur de la radio comprend 52 stations de radio assujetties à l'approbation du CRTC [43 stations de radio en 2000], situées principalement dans les centres urbains à croissance élevée au Canada. Les produits sont tirés de la publicité diffusée par ces stations.

**b) Télévision**

Le secteur de la télévision inclut des participations dans plusieurs réseaux de télévision spécialisée, des services de télévision payante et de télévision à la carte, plusieurs stations de télévision traditionnelle, des services audionumériques et des services de publicité par câble. Les produits proviennent des frais d'abonnement des stations affiliées et de la publicité.

**c) Contenu**

Le secteur du contenu englobe la production et la distribution de films et d'émissions télévisées, les entreprises octroyant les licences pour les marchandises et les entreprises d'édition, lesquelles ont été acquises durant l'exercice 2001. Les produits sont tirés de l'octroi de licence pour les films et les émissions privés, l'octroi de licence pour les marchandises et l'édition.

Les conventions comptables du secteur sont identiques à celles décrites dans le sommaire des principales conventions comptables. La direction évalue le rendement de ces secteurs d'activité d'après les produits et le bénéfice d'exploitation avant ce qui suit [le « BAIIA »].

**a) Produits d'exploitation et marge bénéficiaire**

[en milliers de dollars canadiens]	2001 \$	2000 \$	1999 \$
<b>Produits</b>			
Radio	191 773	86 241	51 563
Télévision	228 693	142 989	110 816
Contenu - production et distribution	81 287	—	—
Contenu - produits dérivés	6 430	—	—
Contenu - édition	49 689	—	—
Éliminations	(1 047)	—	—
	<b>556 825</b>	<b>229 230</b>	<b>162 379</b>

**Corus Entertainment Inc.****NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

<b>BAIIA</b>			
Radio	<b>48 063</b>	26 700	17 512
Télévision	<b>73 728</b>	42 846	31 579
Contenu - production et distribution	<b>13 730</b>	—	—
Contenu - produits dérivés	<b>1 674</b>	—	—
Contenu - édition	<b>1 942</b>	—	—
Siège social	<b>(9 461)</b>	(4 010)	—
Éliminations	<b>(539)</b>	—	—
	<b>129 137</b>	65 536	49 091

Pour l'exercice terminé le 31 août 2001, les charges sectorielles du siège social de 9 086 000 \$ [4 010 000 \$ en 2000] représentent le coût additionnel des frais indirects du siège social qui ne sont pas affectés au secteur de l'exploitation et sont engagés par Corus pour fonctionner comme une entité autonome et non comme une division de Shaw.

Au cours de l'exercice 2001, deux clients ont représenté environ 13 % et 14 % des produits tirés de la production et de la distribution pour le secteur du contenu.

Les produits bruts proviennent des régions géographiques suivantes selon l'emplacement des clients :

	<b>2001</b>	<b>2000</b>	<b>1999</b>
	\$	\$	\$
Canada	<b>442 743</b>	229 230	162 379
États-Unis	<b>75 277</b>	—	—
International	<b>38 805</b>	—	—
	<b>556 825</b>	229 230	162 379

**b) Actifs sectoriels**

<b>[en milliers de dollars canadiens]</b>	<b>2001</b>	<b>2000</b>
	\$	\$
Radio	<b>344 170</b>	288 602
Télévision	<b>470 644</b>	422 157
Contenu - production et distribution	<b>306 039</b>	—
Contenu - produits dérivés	<b>1 151</b>	—
Content - édition	<b>44 583</b>	—
Siège social	<b>1 112 482</b>	718 244
Éliminations	<b>(539)</b>	—
	<b>2 278 530</b>	1 429 003

## Corus Entertainment Inc.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2001, 2000 et 1999

### c) Dépenses en capital par secteur

[en milliers de dollars canadiens]	2001 \$	2000 \$	1999 \$
Radio	10 326	1 534	1 880
Télévision	20 040	6 396	4 552
Contenu - production et distribution	2 951	—	—
Contenu – produits dérivés	—	—	—
Contenu - édition	403	—	—
Siège social	7 379	2 045	103
	<b>41 099</b>	<b>9 975</b>	<b>6 535</b>

Les immobilisations corporelles et l'écart d'acquisition ont surtout trait au Canada.

## 19) INSTRUMENTS FINANCIERS

### Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers a été calculée comme suit :

#### i) Actif et passif à court terme

En raison de la nature à court terme des instruments financiers inclus dans l'actif et le passif à court terme, leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable.

#### ii) Crédits d'impôt à recevoir

La valeur comptable des crédits d'impôt à recevoir de la Société se rapproche de leur juste valeur.

#### iii) Placements et autres actifs

a) La juste valeur des actions cotées en bourse comprises dans cette catégorie est déterminée selon la valeur marchande de clôture de ces placements.

b) La juste valeur des autres placements de cette catégorie n'est pas calculable.

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

### **iv) Dette à long terme**

La valeur comptable des emprunts bancaires de la Société se rapproche de leur juste valeur, parce que les intérêts débiteurs aux termes des emprunts bancaires se fondent sur le taux d'intérêt préférentiel des banques canadiennes et les taux des acceptations bancaires et les taux préférentiels des banques américaines et le TIOL.

### **v) Instruments financiers dérivés**

La juste valeur des contrats de taux d'intérêt et de devises et d'emprunts titrisés est fondée sur les cours fournis par les contreparties aux contrats.

La juste valeur estimative des instruments financiers dérivés connexes se présente comme suit :

	2001		2000	
	Valeur comptable \$	Juste valeur estimative \$	Valeur comptable \$	Juste valeur estimative \$
[en milliers de dollars canadiens]				
Contrats de taux d'intérêt et de devises	—	5 067	—	11 790
Contrats d'emprunts titrisés	89 500	90 000	—	—
	<b>89 500</b>	<b>95 067</b>	<b>—</b>	<b>11 790</b>

Les estimations de la juste valeur sont effectuées à un moment déterminé, d'après les informations pertinentes sur le marché et sur l'instrument financier. Ces estimations sont de nature subjective et comportent des incertitudes et des questions de jugement importantes et ne peuvent donc être calculées avec précision. Les modifications apportées aux hypothèses peuvent influencer considérablement sur ces estimations.

### **Risques de crédit et concentration**

Les risques de crédit associées aux ententes relatives aux taux d'intérêt et aux swaps de devises croisées découlent de la capacité des contreparties de respecter les modalités des contrats. En cas de non-exécution par les contreparties, la perte comptable de la Société se limitera au montant net qu'elle aurait le droit de recevoir en vertu des contrats et des ententes. Ces risques sont atténués en traitant avec les grandes institutions financières bien cotées.

Les débiteurs découlant des produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement des stations affiliées ne sont soumis à aucune concentration du risque de crédit.

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

Les créiteurs liés à la distribution et à l'octroi de licence des droits d'exploitation privés des longs métrages et des émissions télévisées sont assujettis à un risque de crédit. Ce risque est atténué parce que la Société conclut des contrats de licence et de distribution avec beaucoup des radiodiffuseurs et distributeurs internationaux importants.

Les créiteurs à recevoir des organismes du gouvernement fédéral canadien et d'autres gouvernements en rapport avec la production pour le financement représentent 15 % du total des créiteurs au 31 août. La Société pense que le recouvrement de ces montants est assorti d'un risque minimal.

### **20) ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Les informations additionnelles à l'égard des états consolidés des flux de trésorerie se présentent comme suit :

- i] La variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement liée à l'exploitation se compose comme suit :

[en milliers de dollars canadiens]	2001 \$	2000 \$	1999 \$
Débiteurs	(17 032)	(6 742)	163
Charges payées d'avance et autres charges	1 024	1 896	(7 029)
Stocks	(7 690)	—	—
Créiteurs et charges à payer	(3 029)	18 851	(33)
Impôts sur les bénéfices à payer	12 899	5 742	—
	<b>(13 828)</b>	<b>19 747</b>	<b>(6 899)</b>

- ii] Les intérêts versés et reçus, les dividendes reçus et les impôts sur les bénéfices payés et classés dans les activités d'exploitation se présentent comme suit :

[en milliers de dollars canadiens]	2001 \$	2000 \$	1999 \$
Intérêts versés	47 238	36 102	—
Intérêts reçus	8 313	9 728	—
Dividendes reçus	826	1 190	2 077
Impôts sur les bénéfices payés	35 400	3 357	—

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2001, 2000 et 1999

Pour l'exercice terminé le 31 août 1999, Shaw n'a pas affecté d'intérêt sur la dette à ses divisions et la division n'a pas d'existence juridique distincte aux fins du versement des impôts sur les bénéfices. Par conséquent, les montants inclus dans les états financiers de la division pour les intérêts et les impôts sur les bénéfices représentent uniquement des affectations et figurent dans les variations des avances versées à et par Shaw.

### iii] Opérations hors caisse

Les états consolidés des flux de trésorerie excluent les opérations hors caisse suivantes :

[en milliers de dollars canadiens]	2001 \$	2000 \$	1999 \$
<b>Actions ordinaires émises au moment des acquisitions [note 3]</b>	<b>211 022</b>	<b>199 855</b>	—

## 21) RAPPROCHEMENT DES PCGR CANADIENS ET DES PCGR AMÉRICAINS

Les états financiers consolidés de la Société ont été dressés en dollars canadiens selon les principes comptables généralement reconnus du Canada [« PCGR canadiens »]. Les rajustements et renseignements suivants devraient être apportés afin de présenter ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis [« PCGR américains »].

### a] Rapprochement des PCGR américains

[en milliers de dollars canadiens]	2001 \$	2000 \$	1999 \$
<b>Bénéfice net selon les PCGR canadiens</b>	<b>132 775</b>	<b>155 984</b>	<b>7 375</b>
Plus (moins) les rajustements pour tenir compte des éléments suivants :			
Charges constatées d'avance 1]	(10 134)	431	(957)
Gains (pertes) de change 2]	(804)	4 066	—
Quote-part du bénéfice de sociétés émettrices 3]	1 283	7 692	—
Revenu de dividendes 3]	(690)	—	—
Gain sur l'opération 5]	4 617	—	—
Contrepassation de la perte sur instruments dérivés reportée dans les autres éléments du résultat global 5]	(1 996)	—	—
Incidence fiscale des rajustements	5 335	(6 828)	431
<b>Bénéfice net selon les PCGR américains</b>	<b>130 386</b>	<b>161 345</b>	<b>6 849</b>

**Corus Entertainment Inc.**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

Gains (pertes) non matérialisé(e)s sur les placements classés comme prêts à être vendus, déduction faite des impôts et taxes 4]	(13 369)	4 040	18 945
Pertes matérialisées sur les placements classés comme prêts à être vendus, déduction faite des impôts et taxes	—	(19 781)	—
Perte non matérialisée sur les contrats d'instruments dérivés 5]	(16 661)	—	—
Gain de change non matérialisé à la conversion des activités étrangères autonomes	940	—	—
<b>Résultat global selon les PCGR américains</b>	<b>101 296</b>	<b>145 604</b>	<b>25 794</b>

[en milliers de dollars canadiens]	<b>2001</b>	<b>2000</b>	<b>1999</b>
	\$	\$	\$

<b>Résultat net par action selon les PCGR américains</b>			
De base	3,14	4,83	—
Dilué 6]	3,09	4,76	—
<b>Résultat global par action selon les PCGR américains</b>			
De base	2,44	4,36	—
Dilué	2,40	4,30	—

**Éléments du bilan selon les PCGR américains**

	<b>2001</b>		<b>2000</b>	
	<b>PCGR</b>	<b>PCGR</b>	<b>PCGR</b>	<b>PCGR</b>
	<b>canadiens</b>	<b>américains</b>	<b>canadiens</b>	<b>américains</b>
[en milliers de dollars canadiens]	\$	\$	\$	\$
Placements et autres actifs 3]	319 754	312 490	76 177	90 957
Charges constatées d'avance 1]	36 947	14 822	15 054	12 136
Impôts sur les bénéfices à payer	25 736	25 736	12 767	14 723
Crédits reportés 2]	56 244	52 982	36 949	32 883
Emprunt titrisé 5]	89 500	90 000	—	—
Charge liée au swap de taux d'intérêt 5]	—	5 067	—	—
Passifs d'impôts futurs	155 053	148 258	169 898	176 650
Capitaux propres	1 172 215	1 147 315	826 678	834 197

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

L'effet cumulatif de ces rajustements sur les capitaux propres se présente comme suit :

[en milliers de dollars canadiens]	2001 \$	2000 \$
Charges constatées d'avance 1] et 5]	(7 570)	(1 836)
Gains de change 2]	2 517	970
Quote-part du bénéfice de sociétés émettrices 3]	4 758	4 345
Autre élément du résultat global cumulé :		
Gains (pertes) non matérialisé(e)s sur les placements 4]	(9 329)	4 040
Perte non matérialisée sur les contrats sur les instruments dérivés 5]	(15 276)	—
Gain de change non matérialisé à la conversion des activités étrangères autonomes	940	—
<b>Total des rajustements cumulatifs sur les capitaux propres</b>	<b>(23 960)</b>	<b>7 519</b>

Voici les points de divergence importants entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et ceux reconnus des États-Unis et leur incidence sur les états financiers consolidés :

**1] Charges constatées d'avance**

Les frais de démarrage des nouveaux réseaux spécialisés et les frais associés à la réorganisation des stations de radio sont reportés et amortis selon les PCGR canadiens. Selon les PCGR américains, ces frais sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

**2] Gains (pertes) de change**

Les gains (pertes) de change à la conversion de la dette à long terme sont amorti(e)s de manière linéaire sur la durée résiduelle de la dette en vertu des PCGR canadiens. Les PCGR américains exigent que les gains (pertes) soient inclus(es) dans les résultats lorsqu'ils (elles) sont engagé(e)s.

**3] Quote-part du bénéfice de sociétés émettrices**

Le bénéfice de sociétés émettrices calculé selon les PCGR canadiens a été redressé afin de refléter les PCGR américains. Selon les PCGR canadiens, le placement sous forme d'une participation de 20 % de Nelvana dans TELETOON Canada Inc. au cours de l'exercice 2001 et le placement dans WIC au cours de l'exercice 2000 ont été comptabilisés à la valeur d'acquisition jusqu'à ce que le CRTC ait approuvé les opérations. Lorsque la Société a obtenu l'approbation du CRTC, le montant comptabilisé à la valeur d'acquisition sert de base pour l'affectation du prix d'achat et la comptabilisation à la valeur de consolidation peut débuter. Selon les PCGR américains, les placements ont été comptabilisés à la valeur de consolidation

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

de manière rétroactive jusqu'à la date où la Société a acheté pour la première fois les actions de Nelvana et de WIC.

### **4] Gains (pertes) non matérialisé(e)s sur les placements**

Selon les PCGR américains, les titres de participation ayant une juste valeur facilement calculable et non classés comme titres négociables sont classés comme « titres prêts à être vendus » et présentés à leur juste valeur, les gains et pertes non matérialisés inclus dans le résultat global et présentés comme un élément distinct des capitaux propres, déduction faite des impôts sur les bénéfices reportés s'y rapportant. Selon les PCGR canadiens, ces placements sont comptabilisés au coût et réduits uniquement si la baisse de valeur est de nature permanente.

### **5] Instruments dérivés et activités de couverture**

Selon les PCGR américains, tous les instruments dérivés doivent être inscrits au bilan à leur juste valeur. Les instruments dérivés qui ne sont pas des couvertures doivent être rajustés à leur juste valeur dans l'état des résultats. Si l'instrument dérivé est une couverture, tout dépendant de la nature de la couverture, les variations touchant la juste valeur des instruments dérivés seront soit compensées par la variation de la juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts au moyen du bénéfice ou reportées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'élément couvert soit inscrit dans les résultats.

### **6] Résultat par action**

Aux fins des PCGR américains, la méthode du rachat d'actions a été utilisée, tandis qu'aux fins des PCGR canadiens, l'approche actuelle des profits théoriques a été utilisée afin de calculer le résultat dilué par action.

### **b] États consolidés des flux de trésorerie**

Selon les PCGR américains, les flux de trésorerie par action ne peuvent figurer dans les états consolidés des flux de trésorerie.

### **c] Rémunération à base d'actions**

La Société applique la prise de position n° 25 de l'Accounting Principles Board relativement à la comptabilisation des options d'achat d'actions ordinaires octroyées aux employés et aux dirigeants aux fins des PCGR américains. Si la charge de rémunération avait été calculée d'après la juste valeur estimative des options octroyées selon la norme SFAS 123 du Financial Standards Board intitulée *Accounting for Stock-Based Compensation*, le bénéfice net pour l'exercice terminé le 31 août 2001 aurait diminué de 5 305 000 \$ pour s'établir à 126 777 000 \$, soit 3,05 \$ l'action [aurait diminué de 1 930 000 \$ pour s'établir à 159 415 000 \$, soit 4,78 \$ l'action en 2000].

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

La juste valeur des options d'achat d'actions octroyées est estimée à la date d'octroi selon le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes, d'après les hypothèses suivantes :

Rendement boursier	0 %
Taux d'intérêt sans risque	4,88 %
Durée prévue	5 ans
Volatilité prévue	44 %

### **d) Énoncés comptables récents**

- i) En juin 2000, le Financial Accounting Standards Board des États-Unis a publié l'énoncé de position 00-2 [« SOP 00-2 »] intitulé *Accounting by Producers or Distributors of Films*, qui comporte des directives sur les PCGR américains à l'intention de tous les producteurs ou distributeurs possédant ou détenant des droits quant à la distribution ou l'exploitation de films. La nouvelle norme s'applique aux états financiers des exercices commençant après le 15 décembre 2000. La Société adoptera le SOP 00-2 à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2001 et estime que l'incidence cumulative des modifications des principes comptables entraînées par l'adoption du SOP 00-2 se traduira par une diminution du bénéfice net pour l'exercice se terminant le 31 août 2002, lequel bénéfice baissera de 5 000 000 \$ pour s'établir à 7 000 000 \$.
- ii) En juin 2001, le Financial Accounting Standards Board a approuvé les prises de position 141 et 142 intitulées respectivement *Business Combinations* [« SFAS 141 »] et *Goodwill and Other Intangible Assets* [« SFAS 142 »]. Ces prises de position introduiront des modifications comptables pour les regroupements d'entreprises et l'écart d'acquisition. Le SFAS 141 exige que la méthode de l'achat pur et simple soit employée pour tous les regroupements d'entreprises effectués après le 30 juin 2001. L'utilisation de la méthode de la fusion d'intérêts communs sera interdite. Le SFAS 142 modifie la comptabilisation de l'écart d'acquisition passant de la méthode de l'amortissement à la méthode de la perte de valeur uniquement. Ainsi, l'amortissement de l'écart d'acquisition, y compris l'écart d'acquisition comptabilisé dans les regroupements d'entreprises passés, cessera à l'adoption de cette norme. Le SFAS 142 sera applicable aux exercices commençant après le 15 décembre 2001. Cependant, l'adoption anticipée est permise pour les sociétés avec des exercices commençant à partir du 15 mars 2001. La Société prévoit adopter les SFAS 141 et 142 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2001 et elle cessera donc l'amortissement des licences de radiodiffusion et de l'écart d'acquisition. L'incidence devrait entraîner une augmentation du bénéfice net pour l'exercice se terminant le 31 août 2002 de 48 000 000 \$ [39 000 000 \$ en 2001]. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de la modification de convention comptable dans le cadre de l'application du test transitoire donnant lieu à la constatation de toute perte de valeur comme un rajustement des bénéfices non répartis à l'ouverture.

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

- iii] En août 2001, le Financial Accounting Standards Board a approuvé la prise de position 144 [« SFAS 144 »] intitulée *Impairment of Long-Lived Assets*. Le SFAS 144 exige que, dans les cas où des flux de trésorerie prévus non actualisés associés à des immobilisations corporelles sont inférieurs à leur valeur comptable, une provision pour moins-valeur soit constatée pour un montant représentant l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur estimative de ces immobilisations. Le SFAS 144 sera applicable aux exercices commençant après le 15 décembre 2001. La Société n'a pas encore déterminé l'impact que l'adoption de ces prises de position aura sur ses états financiers consolidés.

### **22) FINANCEMENT ET AIDE GOUVERNEMENTAUX**

Les produits incluent 1 800 000 \$ de financement de production obtenus dans le cadre de programmes gouvernementaux. Ce financement prévoit un supplément aux droits de licence canadiens des séries de production et n'est pas remboursable. De même, les produits incluent 791 000 \$ de subventions gouvernementales relativement à la commercialisation de livres sur le marché canadien et le marché international. La majorité des subventions est remboursable si la marge bénéficiaire moyenne pour la période de trois ans suivant la réception des fonds est supérieure ou égale à 10 %.

### **23) ENGAGEMENTS**

La Société est partie à divers contrats de location-exploitation à long terme suivants visant l'utilisation d'installations de transmission et de locaux. Les montants exigibles pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite sont les suivants :

[en milliers de dollars canadiens]	\$
2002	13 987
2003	12 585
2004	11 415
2005	7 610
2006	5 627
Par la suite	27 326
	<hr/> 78 550

Les engagements d'achat sont décrits à la note 3 afférente aux présents états financiers consolidés. Les loyers constatés dans les charges d'exploitation et charges générales et administratives totalisent 10 433 000 \$ [3 556 000 \$ en 2000 et 2 470 000 \$ en 1999].

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 août 2001, 2000 et 1999

### **24) OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

La Société a conclu des opérations dans le cours normal des affaires avec des entités qui sont assujetties à un contrôle commun quant aux droits de vote et avec des entités sur lesquelles la Société exerce une influence notable. Ces opérations, mesurées à la valeur d'échange correspondant au montant de la contrepartie établie et convenue par les apparentés et conclues à des conditions normales du marché, se présentent comme suit :

[en milliers de dollars canadiens]	<b>2001</b>	<b>2000</b>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Frais d'abonnement à la câblodistribution et produits publicitaires	<b>68 140</b>	19 279
Frais de représentation des ventes	<b>1 430</b>	—
Production et distribution	<b>4 462</b>	—
Divers	<b>629</b>	—
<b>Dépenses</b>		
Frais d'abonnement aux services numériques de musique	<b>3 264</b>	2 190
Frais d'accès au réseau de câblodistribution et au système satellite	<b>6 902</b>	6 801
Frais pour services administratifs	<b>2 049</b>	1 685

Les montants à payer par les (aux) sociétés affiliées se présentent comme suit :

Frais d'abonnement à la câblodistribution et produits publicitaires	9 431	4 182
Frais de représentation des ventes	713	—
Production et distribution	3 738	—
Divers	88	—
Frais d'abonnement aux services numériques de musique	(503)	(457)
Frais d'accès au réseau de câblodistribution et au système satellite	(654)	(752)
Droits relatifs aux émissions à payer	(907)	—
Frais des services administratifs	(206)	—

### **25) ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS CORRESPONDANTS**

Certains chiffres consolidés correspondants ont été reclassés par rapport à ceux présentés antérieurement afin d'être conforme à la présentation adoptée dans les états financiers consolidés de 2001.

## administrateurs

### **John M. Cassaday** <sup>(2)(4)</sup>

Toronto (Ontario)  
Président et chef de la direction,  
Corus Entertainment

### **Dennis M. Erker** <sup>(2)(3)</sup>

Edmonton (Alberta)  
Associé, FE Advisory Group  
(société de planification financière et successorale)

### **David Flowers** <sup>(4)</sup>

Englewood (Colorado)  
Vice-président principal et trésorier, Liberty Media Corporation

### **Clinton C. Forster** <sup>(1)</sup>

Victoria (Colombie-Britannique)  
Président,  
Forvest Broadcasting Corporation  
(société de radiodiffusion)

### **Michael Hirsh**

Toronto (Canada)  
Co-président et chef de la direction et président,  
Nelvana Limited

### **David Jensen** <sup>(1)</sup>

Englewood (Colorado)  
Vice-président,  
Liberty Media

### **Wendy A. Leaney** <sup>(1)</sup>

Toronto (Ontario)  
Présidente,  
Wyoming Associates Ltd.

### **Catherine Roozen**

Edmonton (Alberta)  
Administratrice et secrétaire générale,  
Cathton Holdings. Ltd.

### **Terrance E. Royer** <sup>(1)(2)</sup>

Calgary (Alberta)  
Vice-président directeur,  
Royal Host Corp.  
(société de gestion hôtelière)

### **Heather A. Shaw** <sup>(2)(3)</sup>

Calgary (Alberta)  
Présidente du conseil,  
Corus Entertainment

### **Julie M. Shaw** <sup>(4)</sup>

Calgary (Alberta)  
Directrice des installations,  
Shaw Communications, et secrétaire, Fondation Shaw

### **Dorothy Zolf McDonald, Ph.D** <sup>(4)</sup>

Toronto (Ontario)  
Administratrice de sociétés, ex-professeure agrégée, programme  
de communication de deuxième cycle du département de communications,  
Université de Calgary, et professeure invitée, Université de l'Alberta.

<sup>(1)</sup> Membre du comité de vérification

<sup>(2)</sup> Membre du comité de direction

<sup>(3)</sup> Membre du comité des ressources humaines

<sup>(4)</sup> Membre du comité de régie d'entreprise

## membres de la direction

**Judy Adam**

Oakville (Ontario)  
Vice-présidente,  
contrôleuse

**Pierre Beland**

Westmount (Québec)  
Président,  
Corus Québec

**John M. Cassaday**

Toronto (Ontario)  
Président, chef de la direction et administrateur

**John Hayes**

Toronto (Ontario)  
Président,  
Corus Radio

**Michael Hirsh**

Toronto (Canada)  
Co-président et chef de la direction et président,  
Nelvana Limited et administrateur

**Patrick Loubert**

Toronto (Ontario)  
Co-président et chef de la direction et président,  
Nelvana Limited

**Kathleen C. McNair**

Toronto (Ontario)  
Vice-président,  
Questions d'ordre réglementaire

**Thomas C. Peddie**

Toronto (Ontario)  
Vice-président principal et  
chef des finances

**John R. (Jack) Perraton**

Calgary (Alberta)  
Secrétaire

**Paul W. Robertson**

Toronto (Ontario)  
Président,  
Corus Television

**Laura Thanasse**

Aurora (Ontario)  
Vice-présidente,  
Ressources humaines

**Sheldon Teicher**

Toronto (Ontario)  
Vice-président,  
Développement de l'entreprise

## renseignements sur la société

### Siège social

Corus Entertainment Inc.  
630, 3rd Avenue S.W., bureau 501  
Calgary (Alberta)  
T2P 4O4  
Téléphone : 403.444.4244  
Télécopieur : 403.444.4202  
Site Web : [corusentertainment.com](http://corusentertainment.com)

### Bureau administratif

Corus Entertainment Inc.  
181, Bay Street, bureau 1630  
Toronto, Ontario  
M5J 2T3  
Téléphone : (416) 642-3770  
Télécopieur : (416) 642-3779  
Site Web : [corusentertainment.com](http://corusentertainment.com)

### Vérificateurs

Ernst & Young s.r.l

### Institution bancaire principale

La Banque Toronto-Dominion

### Agents de transferts

Compagnie Trust cibc Mellon  
Calgary

1.800.387.0825

Chase Mellon Shareholder  
Services, L.L.C.

New York

1.800.526.0801

### Régie d'entreprise

Les renseignements à l'égard de la régie d'entreprise de Corus sont contenus dans la circulaire de sollicitation de procurations et peuvent également être obtenus en communiquant avec la Société.

### Page d'accueil sur Internet

Le rapport annuel, la notice annuelle, les rapports trimestriels et les communiqués de presse de Corus, ainsi que toute autre information pertinente aux relations avec les investisseurs peuvent être consultés sur Internet, à l'adresse [corusentertainment.com](http://corusentertainment.com).

### Renseignements supplémentaires

Les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille, les autres investisseurs et les parties intéressées peuvent communiquer avec la Compagnie au 416.642.3770, ou visiter notre site Web. Pour obtenir des exemplaires additionnels du rapport annuel de Corus Entertainment, veuillez faire parvenir votre demande par télécopieur au directeur des Communications, au 416.642.3779.

To receive additional copies of Corus Entertainment's Annual Report please fax your request to the Director of Communications at 416.642.3779.

### Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu le 11 décembre 2001, au Design Exchange, 234, Bay Street, à Toronto.

CONCEPTION : THE RIORDON DESIGN GROUP | [WWW.RIORDONDESIGN.COM](http://WWW.RIORDONDESIGN.COM)  
IMPRESSION : CONTACT CREATIVE SERVICES INC.

So Little Time™ & 2001 © Dualstar Entertainment Group, Inc.™ & © 2001 Saban Ent. and Saban Int'l N.V. Tous droits réservés.  
Bear In the Big Blue House © The Jim Henson Company 2000. Carolyn Johnson image © bmg Entertainment  
George Shrinks © 2000 - 2001 Nelvana Limited/Jade Animation (Shenzhen) Company. Tous droits réservés.  
Babar Series ©™ et © Nelvana. Tous droits réservés.  
Outward Bound © Discovery Communications Inc.  
Xcalibur © 2000 Ellipse Animation, Gribouille, France 2, Canal +, TVA International Inc., Exmachina, Chrysalide  
Photo de Paul Simon © Warner Bros. Records Inc.  
"Medabots" est une marque de commerce de Kodansha utilisée sous licence. Basedon, le logiciel ludique "Medabots" est produit par Imagineer Co., Ltd. & Natsume Co. Ltd. © 1997 Imagineer, Natsume. © 1999 NAS/Kodansha, TV Tokyo. English Language Series © 2001 Nelvana Limited. Tous droits réservés.

Between Two Worlds © Office national du film du Canada

Erin Brockovich © 2000 Universal Studios. Tous droits réservés.

Braceface © 2001 Nelvana Limited/Jade Animation (Shenzhen) Company. Tous droits réservés.

Pit and The Pendulum ©™ 1993 par Paramount Pictures Corporation. Tous droits réservés.

Big Comfy Couch © 1995 Big Comfy Corp.

Jackie Chan Adventures © 2000 Columbia Tristar International Television. A Sony Pictures Entertainment Company. Tous droits réservés.

Photo de Jason McCoy © Universal Music Canada

Photo de Anne Murray © EMI Music Canada

Next Wave © ngt, Inc. et Southern Star Entertainment

Roile Polie Olie Series © 1999 Nelvana Limited/Métal Hurlant Productions s.a.r.l. Tous droits réservés.

Photo de Terri Clark © Universal Music Canada

13th Warrior © Touchstone Pictures. Tous droits réservés.

Franklin © 2001 Nelvana Limited. Franklin™ Kids Can Press Ltd. Franklin Characters © Paulette Bourgeois et Brenda Clark, 1986. Tous droits réservés.



[corusentertainment.com](http://corusentertainment.com)